

L'information AGRICOLE

PRINTEMPS 2024



**UNE SEULE SANTÉ :
ÉTAT DES LIEUX**



Êtes-vous en conformité avec vos obligations conventionnelles ?

Les partenaires sociaux ont signé un accord national instaurant la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite pour tous les salariés non-cadres.*



Depuis le 1er juillet 2021, tous vos salariés non-cadres ayant une ancienneté continue d'au moins 12 mois doivent bénéficier d'un Plan d'Épargne Retraite exprimé en points, qui leur offrira un complément de revenu à la retraite.

Le Plan d'Épargne Retraite d'AGRICA PRÉVOYANCE : une réponse simple et adaptée

Le Plan d'Épargne Retraite en points d'AGRICA PRÉVOYANCE répond pleinement à vos obligations conventionnelles.

Ce dispositif a fait ses preuves auprès des cadres de votre secteur qu'il équipe depuis de nombreuses années.

**Accord national du 15 septembre 2020 (Production agricole, CUMA)*

**Accord national du 8 octobre 2020 (ETARF)*

Comment adhérer ?

Remplissez le formulaire en ligne accessible depuis le site groupagricra.com ou via le QR Code :



OU

Contactez nos conseillers spécialisés dans votre agence régionale. Pour trouver la vôtre, scannez le QR Code :



ÉDITORIAL

Gilles SALVAT,

- 4 Directeur de la santé animale et du bien-être des animaux de l'Anses.
One Health/Une seule santé : un concept « nouveau » intégré depuis longtemps par le monde agricole

ACTUALITÉS

- 5 Egalim, projet de loi, phyto, élevage
- 7 Les principales annonces du gouvernement
Anciens exploitants
L'amélioration des retraites agricoles : un combat quotidien
- 8 Remaniement
- 9 « APR » pour épauler Marc Fesneau
Rapport
- 10 Egalim sous l'oeil de la cour des comptes
Prédation
- 11 Un plan loup « décevant » pour les éleveurs
Assurances
- 12 Groupama reste sur ses gardes pour 2024
Interview de Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA
Troubles de voisinage : « Nous avons à coeur de mieux sécuriser les agriculteurs »
- 13 Écologie et Société
La transhumance inscrite au patrimoine immatériel de l'UNESCO

16 DOSSIER

UNE SEULE SANTÉ : ÉTAT DES LIEUX

- 17 Forum
L'agriculture, pierre angulaire du « one health » ?
- 18 Rapport
L'agriculture au coeur du concept
- 20 Livre blanc
One health : « Tous engagés pour une seule santé »
- 21 Alimentation durable
Le « one health » en débat
- 23 Santé animale
Une seule santé : et les vétérinaires ?
- 24 Interview de Philippe Mauguin, PDG d'INRAE
« Le monde agricole est notre cousin germain »
- 27 Épidémiologie
Une seule santé : un concept adapté à la mondialisation
- 29 Santé végétale
Les fruits et légumes au coeur de « one health »
- 31 Interview Bernard Vallat, ancien directeur de l'Organisation mondiale de la santé animale
Santé humaine et santé animale sont encore trop cloisonnées
- 34 Colloque
One health : et la santé économique ?

FILIÈRES

- 36 Congrès FNB
Les éleveurs en quête de clarifications
- 37 Etude de l'Idèle
La viande bovine française en assez bonne santé
- 39 Consommation
La rentabilité retrouvée en 2023 n'est pas garantie en 2024
- 40 Interview de Bertrand Gomart, président de l'Association générale des producteurs de lin
« La demande est forte, il faut produire plus et produire mieux »
- 44 Porc
Les effets de la chute de production en Chine

EUROPE-MONDE

- 46 Commission européenne
Feu vert au renouvellement de l'autorisation de glyphosate
- 47 Marchés des céréales
L'Afrique importera 80 MT de céréales en 2023-2024
- 48 Conférence internationale
Transition écologique : le difficile financement des pays émergents
- 49 Oléagineux
La production mondiale atteint de nouveaux sommets
- 51 Parlement européen
La loi restauration de la nature adoptée

CULTURE

- 52 Note de lecture
Un démetre 2024 aux accents guerriers
- 53 Vient de paraître
Atlas des politiques agricoles et alimentaires
- 54 Cinéma
La ferme des Bertrand ou la vraie vie des paysans



Couverture : © iStock-itakefotos4u
L'Information Agricole est édité par la FNSEA,
 11 rue de la Baume 75008 Paris, 01 53 83 47 47
Directeur de la publication : Clément Faurax
Rédacteur en chef : Christophe Soulard / **Secrétaire** : Claire Langlois
Publicité : La Baume Médias 01 53 83 47 29 / Mathieu Tournier
Numéro de commission paritaire : 1122 G 82349 / **ISSN** : 0019 -994 X
Maquette / impression : Imprimerie Nii, 1 rue Léopold Sédar-Senghor,
 14460 Colombelles - 2403-0111 / Taux de fibres recyclées : 0 % /
 Certification des fibres : PEFC / Eutrophisation : Ptot : 0,02 kg/tonne

ONE HEALTH/UNE SEULE SANTÉ : UN CONCEPT « NOUVEAU » INTÉGRÉ DEPUIS LONGTEMPS PAR LE MONDE AGRICOLE

La définition du concept One Health donnée le 1^{er} décembre 2021 par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), l'OMSA (Organisation Mondiale de la Santé animale), la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) nous rappelle que : « *One Health/Une seule santé est une approche intégrée et fédératrice qui vise à équilibrer et optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Elle reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement au sens large (y compris les écosystèmes) sont étroitement liés et interdépendants. L'approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à améliorer le bien-être et à lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes, tout en répondant au besoin collectif d'eau, d'énergie et d'air propres, d'aliments sains et nutritifs, en prenant des mesures contre le changement climatique et en contribuant au développement durable* ».

Nos grands anciens, bien avant de connaître l'origine microbienne des maladies infectieuses avaient eu la prescience des caractéristiques que nous partageons avec les animaux et dès le IV^e siècle Av JC, Aristote décrivait déjà dans ses ouvrages les similitudes et différences entre l'homme et l'animal. Dans l'histoire récente, et la pandémie de COVID-19 n'en est que le dernier épisode en date, 75 % des maladies émergentes chez l'humain s'avèrent d'origine animale. Le constat suivant est donc plus que jamais vérifié : nous partageons avec les animaux le même environnement et les caractéristiques biologiques qui nous rapprochent sont plus importantes que celles qui nous séparent. L'émergence de nouvelles maladies infectieuses, qui survient la plupart du temps par l'adaptation d'un virus animal à l'espèce humaine, peut difficilement être prévue ; toutefois elle pourrait probablement être mieux prévenue par le ralentissement voire l'arrêt de l'activité humaine au sein des écosystèmes vierges tels que les forêts primaires. Chaque fois que nous détruisons des écosystèmes préservés pour exploiter des essences de bois rares, des



Gilles Salvat

Directeur de la santé animale et du bien-être des animaux de l'Anses

terres rares qui nous servent à fabriquer nos objets connectés, des métaux précieux, ou simplement lorsque la déforestation progresse pour gagner des terres cultivables, nous bouleversons parfois en quelques mois un environnement jusque-là vierge de la présence humaine sans laisser le temps aux écosystèmes de construire un nouvel équilibre. Ainsi certaines espèces animales et leurs virus vont-elles se retrouver brutalement au contact de l'Homme, des animaux domestiques et permettre les conditions de l'émergence de nouvelles maladies infectieuses ? L'équilibre entre l'humain et la nature, qui résulte de 10 000 ans de développement progressif de l'agriculture et de l'élevage depuis le néolithique, ne peut se construire sur le temps court. Si nous ne parvenons pas à éviter ces émergences de nouveaux virus, il importe de pouvoir détecter leur présence le plus rapidement possible pour que l'épidémie ne devienne pandémie ou panzootie.

Les éleveurs, avec l'appui de leurs vétérinaires, ont toujours eu un rôle majeur dans la détection précoce des maladies au sein de leurs troupeaux. Ils sont les premières sentinelles de la santé animale, elle-même premier pilier du concept « *une seule santé* ». Si les chercheurs et les laboratoires disposent des technologies capables de détecter des maladies émergentes jusque-là inconnues voire de développer rapidement des vaccins capables de les prévenir, ces expertises et ces technologies sont inutiles si le premier signal ne leur remonte pas.

Sans le signal, la technologie n'est rien. Détecter les premiers signaux d'une maladie infectieuse connue ou inconnue, éviter de laisser circuler des virus pathogènes au sein des troupeaux, en premier lieu pour préserver la santé des animaux mais également pour limiter l'opportunité pour ces virus de s'adapter à l'espèce humaine, sont autant de missions pour lesquelles les éleveurs sont les premiers maillons de la chaîne du « *one health* » et de la sécurité sanitaire des animaux, des êtres humains et de leur environnement. Si ce réflexe est évidemment essentiel dans nos systèmes agricoles technologiquement très avancés, il doit aussi être soutenu pour l'agriculture et l'élevage dans les pays émergents qui sont les plus exposés à des interfaces à risques entre les espèces sauvages et domestiques.

LES PRINCIPALES ANNONCES DU GOUVERNEMENT

Le Premier ministre, Gabriel Attal a annoncé le 21 février de nouvelles mesures pour répondre à la colère des agriculteurs. Il a notamment détaillé les contours du futur projet de loi pour une agriculture souveraine.



Entouré des ministres de l'Économie, Bruno Le Maire, de l'Agriculture, Marc Fesneau, et de la Transition écologique, Christophe Béchu, le Premier ministre Gabriel Attal a essayé, à trois jours de l'ouverture du Salon de l'agriculture, de déminer le champ agricole au sens large du terme. En effet, les manifestations d'agriculteurs ont repris çà et là dans quelques départements. Si les FDSEA et JA départementaux ont poursuivi leurs rencontres avec les services préfectoraux pour avancer dans la simplification des textes, d'autres syndicats locaux ont multiplié les contrôles sur l'origine des produits dans les grandes surfaces. De plus, une manifestation d'envergure organisée par la FNSEA et JA est prévue le 23 février, à Paris aux abords de la Porte de Versailles. Si l'on ajoute que le 20 février, le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau avait clairement annoncé « *le temps de la décision politique est venu (...) Les attentes sont fortes* », les annonces du gouvernement étaient plus qu'attendues.

Sécurité et défense

D'emblée, Gabriel Attal a voulu rassurer le monde agricole : « *Nous ne mentirons pas, nous ne trahirons pas* », a promis le jeune chef du Gouvernement conscient que les annonces du 1^{er} février ont peut-être « *fait lever les barrages* » mais qu'elles n'avaient « *pas fait lever les doutes* ». Il a certifié avoir « *entendu le cri de colère* » qui résonne pour lui comme la nécessité de passer à l'action. Dans son intervention d'une demi-heure, il a indiqué que sur les 62 engagements qu'il avait pris « *100 % des chantiers étaient ouverts* », dont « *la moitié réalisés, 31 % avancés et 19 % engagés* ». Les deux dernières catégories parce qu'elles nécessitent de modifier des mesures législatives ou réglementaires réclament des ajustements complémentaires. Gabriel Attal a également détaillé les contours du futur projet de loi pour une agriculture souveraine. Elle devra répondre à six enjeux : celui de la souveraineté agricole et alimentaire. « *Nous voulons placer l'agriculture au rang des intérêts fondamentaux de la nation, au même titre que la sécurité et la défense* », a-t-il indiqué. Le deuxième enjeu de cette loi sera de « *mieux reconnaître le métier d'agriculteur* », ce qui inclut une série de mesures comme les troubles du voisinage (le texte devrait être voté en avril) ; les retraites agricoles (« *L'objectif c'est d'avoir une première mise en œuvre dans les prochains textes financiers de l'automne* », a-t-il annoncé) ; et le volet restauration collective de la loi Egalim (lire encadré).

« Secteur en tension »

Cette loi qui incarne le troisième enjeu celui de la reconquête du revenu sera également améliorée et renforcée (lire encadré). Sur ce point, Gabriel Attal a annoncé un nouveau projet de loi qui devra « *mieux construire le prix en marche avant* », « *fixer la place des indicateurs de coût de production* » (interprofessionnels, nldr) et régler le problème des « *centrales d'achat européennes* » « *Il faut lutter contre les pratiques abusives* », a-t-il insisté. Deux centrales d'achat européennes de la grande distribution qui n'ont pas respecté la loi Egalim sont d'ailleurs ciblées par des « *pré-amendes* » s'élevant à plusieurs « *dizaines de millions d'euros* », a précisé Bruno Le Maire. Une mission parlementaire sur Egalim a été confiée à deux députés de la majorité Alexis Izard (Renaissance, Essonne) et Anne-Laure Babault (MoDem, Charente-Maritime) afin de proposer d'ici la fin de l'été une évolution du dispositif. Toujours sur ce volet « *revenus* », le chef du gouvernement a confirmé l'exonération de cotisations patronales sur « *la quasi-totalité des emplois saisonniers agricoles* ».



Egalim, projet de loi, phyto, élevage

Ainsi le dispositif TODE* sera pérennisé et renforcé « *dès l'année 2024* ». De même, l'agriculture sera considérée comme un « *secteur en tension* ». L'arrêté correspondant sera publié pendant le Salon. « *L'objectif est de faciliter l'octroi de visas temporaires et d'accélérer les procédures (...) Les régularisations ne sont pas à l'ordre du jour* », a précisé un conseiller du ministre de l'Agriculture. Le plan Élevage fait partie de ce volet. « *Mais il est en cours de discussion* ». Il devrait être présenté à l'occasion du Salon de l'Agriculture, ce qui suscite l'impatience des éleveurs.

Surtransposition

Lutter contre la concurrence déloyale est le quatrième enjeu de la future loi. Cela concerne en premier lieu les accords de libre-échange. Sur le Mercosur, Gabriel Attal a affirmé que le gouvernement se « *battrait produit par produit. Si c'est interdit pour nos agriculteurs, ça ne doit pas rentrer chez nous* », a-t-il insisté. Comme pour mieux lier le geste à la parole, il va faire publier, le 23 février un arrêté pour interdire l'importation de produits contenant du thiaclopride, un néonicotinoïde qui est interdit dans l'Union européenne depuis 2020. Une règle que l'Europe peine visiblement à appliquer. Mais le gouvernement reste sur son objectif de diminuer les produits phytosanitaires de 50 % d'ici 2030 (lire encadré). Le cinquième volet entend faciliter la vie des agriculteurs, notamment en accélérant la simplification administrative. Le Premier ministre cible notamment « *le débroussaillage, la simplification des contentieux agricoles* » et veut en « *finir avec la surtransposition de nos seuils d'évaluation environnementale* ». Seront aussi traités les sujets suivants : dégâts de gibier, espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), le pied de facture pour le GNR, etc.

Avant l'été ?

Quant au dernier volet, il concerne le renouvellement des générations « *Nous allons permettre le cumul des exonérations sociales au moment de l'installation - c'était une demande de longue date et nous allons relever les exonérations d'un certain nombre de taxes pour la transmission des exploitations* », a expliqué Gabriel Attal. Un parcours à la transmission-installation pourrait ainsi être mis en place, dans les cinq ans précédent la retraite d'un exploitant, a précisé un de ses conseillers. Le projet de loi pour une agriculture souveraine sera présenté au Conseil d'État pendant le Salon. La haute assemblée du Palais-Royal a quelques semaines pour l'examiner et demander d'éventuels correctifs, avant un dépôt

devant l'une des deux chambres au printemps. Le gouvernement vise une adoption du texte « *au premier semestre 2024* », dit-on dans l'entourage de Gabriel Attal.

(*) *Travailleur occasionnel-Demandeur d'emploi*

Christophe Soulard

Ecophyto : l'indicateur européen sera la référence

« Je vous annonce que l'indicateur de référence pour suivre notre objectif de réduction des produits phytosanitaires ne sera plus le Nodu franco-français mais bien l'indicateur européen. C'est conforme à notre volonté d'éviter toute surtransposition. C'était la demande des agriculteurs », a déclaré Gabriel Attal, « au grand dam des associations écologistes. Celui-ci maintient toujours son ambition de réduire de 50 % l'usage des pesticides d'ici 2030 ». Pour le gouvernement, l'indicateur européen a l'avantage, depuis 2011, d'être un élément de comparaison fiable entre les différents pays et de pointer les progrès et les éventuelles défaillances. Un conseiller du Premier ministre a souligné que depuis 2018, les agriculteurs français avaient réduit de 96 % l'usage des produits les plus dangereux pour la santé, de 32 % celui du glyphosate, et de 18 % les quantités de substances actives (QSA).

Une « conférence des solutions » en avril sur la restauration collective

« J'assume de vouloir que nous consommions davantage français », a déclaré Gabriel Attal avant d'annoncer « une conférence des solutions ». Cette conférence qui se réunira d'ici le mois d'avril devrait associer l'État et les collectivités locales. L'objectif est d'accélérer sur l'application de la loi Egalim. Complétée par la loi Climat et résilience, elle définit l'objectif de garantir au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques, dans les repas servis en restauration collective. Cette obligation est légale depuis le 1er janvier 2022 mais peine à s'appliquer. Selon les chiffres collectés par la plateforme Ma Cantine, le taux global des achats Egalim atteignait seulement 23 % en 2021...

L'AMÉLIORATION DES RETRAITES AGRICOLES : UN COMBAT QUOTIDIEN

Lors de son Assemblée générale, le 6 mars, la Section nationale des anciens exploitants de la FNSEA a rappelé qu'elle ne « lâchera rien » sur la prise en compte des 25 meilleures années pour le calcul de la retraite de base et la concrétisation de la promesse du président de la République d'une retraite à 85 % du Smic pour les futurs retraités à carrière complète.

« *L'obstination est le chemin de la réussite* », a déclaré Hélène Blaud, présidente de la Section nationale des anciens exploitants de la FNSEA (SNAE), en conclusion de l'Assemblée générale de la section qui s'est tenue à Paris, les 5 et 6 mars 2024. Cette obstination, les militants retraités comptent bien la mettre au service de nouvelles avancées syndicales avec le soutien de la FNSEA. Il en est ainsi du calcul de la retraite de base des non-salariés agricoles en fonction des 25 meilleures années comme tous les salariés, inscrite dans la loi du 13 février 2023. La proposition de loi initiée par le député Julien Dive (LR-Aisne), adoptée à l'unanimité de l'Assemblée nationale et du Sénat, prévoit son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Mais la SNAE a découvert dans le courant de 2023 qu'après avoir gagné une victoire syndicale, elle allait faire face à des freins sur sa mise en œuvre à la date prévue. La MSA évoque des difficultés opérationnelles liées à l'ignorance de l'historique des revenus des agriculteurs. Le Premier ministre, Gabriel Attal, s'est même fait l'écho de ces difficultés, indiquant qu'il « y aurait des perdants ». Sur ce sujet la SNAE a reçu l'appui total de la FNSEA. Pas question de tergiverser. « *Il faut que la loi s'applique au 1^{er} janvier 2026* », a martelé Luc Smessaert, président de la commission sociale et fiscale de la FNSEA, en appelant les retraités à se mobiliser et à interpeller les représentants du Gouvernement et les parlementaires pour que l'échéance soit respectée. « *Le dossier des retraites doit être remis sur le haut de la pile* », a-t-il plaidé, sur ce point précis comme sur les autres aspects.

L'accompagnement des retraités

Malgré les revalorisations récentes, les montants de retraite tous régimes confondus des agriculteurs restent faibles et en tout cas inférieurs à la moyenne des assurés de notre pays (1 170 euros versus 1 500 euros bruts). La SNAE dénonce cette profonde injustice qui est également un obstacle à la transmission des exploitations et au renouvellement des générations en agriculture. Aussi exige-t-elle une retraite minimum à 85 % du Smic (1 177 euros par mois) pour toutes les carrières complètes en particulier pour les membres de la famille, conformément aux promesses du président de la République en 2022.



© SNAE FNSEA

Avec dès 2024 une première revalorisation des minima des conjoints retraités actuels à carrière complète au niveau du minimum vieillesse (1 012 euros par mois). Au programme également la suppression du plafond de ressources pour l'attribution de la pension de réversion et l'instauration d'une bonification forfaitaire pour les parents d'au moins trois enfants en remplacement de la bonification de 10 %.

Au-delà du dossier des retraites, la SNAE s'attache à améliorer les conditions de vie des retraités en milieu rural. Si elle se mobilise pour favoriser l'accès aux services publics, une meilleure couverture du territoire par les professions médicales, une meilleure reconnaissance des aidants et une amélioration de la prise en charge du vieillissement, elle insiste aussi sur la nécessité d'accompagner les nouveaux retraités. En effet 160 000 chefs d'exploitation vont quitter leur activité professionnelle prochainement, selon la présidente. Ce sont 160 000 personnes qu'il conviendra d'accompagner, alors qu'elles ont peu ou pas préparé leur quotidien.

Michel Bourdoncle

« APR » POUR ÉPAULER MARC FESNEAU

Après plusieurs semaines d'attente, l'Elysée et Matignon sont parvenus à boucler la liste complète et définitive du nouveau gouvernement. Parmi les arrivées notables, celle d'Agnès-Pannier-Runacher au poste de ministre déléguée à l'Agriculture.

Agnès Pannier-Runacher a été nommée le jeudi 8 février, ministre déléguée à l'Agriculture. Celle que ces collaborateurs appellent « APR » travaillera aux côtés de Marc Fesneau qui avait été renouvelé dans ses fonctions le 11 janvier dernier, mais dont le sort pouvait être réexaminé après la mini-fronde de François Bayrou. En effet, le président du Mouvement Démocrate (MoDem) avait quelque peu rué dans les brancards en refusant un poste au gouvernement. Le maire de Pau avait expliqué le 7 février que le « *pays a besoin de plus de compréhension politique de ce qui se passe à la base et de moins de technocratie* ». Il avait aussi évoqué un « *désaccord profond* », avec la ligne politique de l'exécutif avant de revenir rapidement dans le rang. Les quatre ministres MoDem du gouvernement, dont Marc Fesneau, ont senti le souffle de l'éviction les frôler. La nomination d'APR intervient juste après la crise qui a secoué pendant deux semaines le monde agricole. Le gouvernement qui a sans doute pris conscience de l'importance stratégique de l'agriculture dans les équilibres économiques, sociaux et géopolitiques a voulu marquer le coup et donner un signe supplémentaire au monde agricole. Il est aussi vrai que le chantier est vaste et que, rue de Varenne, siège du ministère, ils ne seront pas trop de deux pour tenir le calendrier très cadencé des réformes à venir. La nomination d'APR, macroniste de la première heure, est aussi une manière de surveiller un ministre MoDem dont le patron est, ces derniers temps, sujet à quelques sautes d'humeur.

« Défis immenses »

Avec APR, Marc Fesneau s'offre une adjointe réputée travailleuse et pugnace. Cette fille d'ingénieur est elle-même surdiplômée. Après HEC et Sciences-Po Paris, elle est devenue énarque (promotion Averroès - 1998-2000) et son bon classement de sortie lui permet d'intégrer la prestigieuse inspection des finances où elle fait ses armes pendant trois ans. Elle y rencontre un certain Emmanuel Macron. Elle travaille ensuite à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et devient directrice adjointe à la Caisse des

dépôts et consignations (CDC), où elle est chargée de la stratégie et des finances. En 2011, elle rejoint le secteur privé, auprès de l'équipementier automobile Faurecia. Deux ans plus tard, elle retrouve la CDC et sa filière, la Compagnie des Alpes comme directrice générale déléguée. Cette mère de trois enfants qui fêtera ses 50 ans en juin a obtenu son premier poste au gouvernement en devenant, en octobre 2018, secrétaire d'Etat à l'Economie. Elle a ensuite pris du grade comme ministre déléguée à l'Industrie avant de prendre un ministère de plein exercice : celui de la Transition énergétique (mai 2022-janv.2024). Cette dernière compétence ne devrait pas être inutile pour Marc Fesneau, au moment même où l'on exige des agriculteurs qu'ils s'inscrivent encore plus dans la transition agroécologique. C'est d'ailleurs tout le sens de la réaction de ministre de l'Agriculture sur X-Twitter lorsqu'il a appris la nomination d'APR : « *Comme je l'avais souhaité, pour faire face aux défis immenses de l'agriculture et de la forêt @AgnesRunacher me rejoint au ministère de l'Agriculture. Je connais ses compétences, je connais ses convictions, je connais le souci qu'elle a eu constamment dans ses précédentes...* », a-t-il écrit. Autrement dit, le plus dur reste à faire.

Christophe Soulard



©MimAgri Capture X-Twitter

Ministre délégué : un poste rare en Agriculture

Depuis 1959, s'il y a toujours eu un ministre de l'Agriculture dans le Gouvernement, les ministres délégués et secrétaires d'Etat à l'Agriculture se comptent sur les doigts des deux mains. Parmi eux Bernard Pons, Pierre Méhaignerie, Jacques Blanc, Jacques Fouchier, André Cellard et René Souchon entre 1970 et 1986. Il faut remonter à 2014 pour retrouver un ministre délégué à l'agriculture. A l'époque, il s'agissait de Guillaume Garot dont le maroquin s'était vu attribuer le dossier de l'agroalimentaire. Alors député de la Mayenne, Guillaume Garot avait rejoint l'Hôtel de Villeroy pour un an et neuf mois, entre juin 2012 et mars 2014 dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, auprès de Stéphane Le Foll. Quant au dernier secrétaire d'Etat à l'Agriculture, le poste a été occupé par Nicolas Forissier qui est resté en poste, auprès du ministre de l'Agriculture, Hervé Gaymard entre mars 2004 et mai 2005.

A noter que dans la plupart des gouvernements, les secrétaires d'Etat à la ruralité sont rattachés au ministre de l'Aménagement du territoire et non à celui de l'agriculture.



COUR
DES
COMPTES

EGALIM SOUS L'ŒIL DE LA COUR DES COMPTES

Après le tollé de ses deux rapports en 2023, la Cour des comptes tenterait-elle de faire amende honorable ? Elle vient de publier un audit flash qui examine les relations contractuelles entre les éleveurs et les transformateurs dans le cadre des lois Egalim. La Cour demande des correctifs.

Le monde agricole se souvient des deux rapports que la Cour des comptes avait publiés en 2023 : le premier diffusé en mai était intitulé « *Le soutien public aux éleveurs de bovins* ». Les magistrats du chiffre indiquaient schématiquement que l'élevage français c'est « *trop cher et trop polluant* ». Ce qui a leur a valu une volée de bois vert de la part du ministre de l'Agriculture qui avait tranché : « *Hors des réalités* ». Au passage, les hauts fonctionnaires confondaient carbone et dioxyde de carbone... Le second rapport, publié fin juillet, visait encore les agriculteurs, cette fois-ci sur la gestion de l'eau, les appelant à faire preuve de « *sobriété* ».

En voici donc un troisième. Il est intitulé « *Le contrôle de la contractualisation dans le cadre des lois Egalim : premiers enseignements pour les éleveurs bovins* ». Cet audit flash de 50 pages* réalisé selon la méthode et les principes de « *l'indépendance* », de la « *contradiction* » et de la « *collégialité* » entend « *examiner les contrôles effectués par la DGCCRF sur les contrats amont dans les filières bovines pour le lait et la viande, tirer les premiers enseignements de ces contrôles et proposer des améliorations* ». Pour faire simple et traduire le langage parfois aride de la Cour des comptes, cette dernière pointe « *l'asymétrie des relations commerciales entre les éleveurs et leurs premiers acheteurs* » et « *des divergences d'interprétation (...) entre les acteurs* ». Elle rappelle aussi « *toute la complexité des clauses contractuelles et des dispositions de la loi* » que les contrôles de la DGCCRF ont pu relever. Les magistrats de la Cour se sont basés sur ces contrôles et ont remarqué sur 25 d'entre eux réalisés en 2023 auprès de transformateurs, huit n'avaient aucun accord pluriannuel entre l'éleveur et son acheteur. Un résultat qui donne quitus à l'interprofession (Interbev) qui estimait l'an dernier que moins de 20 % des bovins abattus l'étaient sous un prix fixé par un contrat en bonne et due forme.

Transparence et accompagnement

A mots à peine couverts, les magistrats de la rue Cambon louent le système de contractualisation existant dans la filière laitière (« *une expérience bien ancrée* ») et suggèrent de la reproduire pour le

secteur bovin viande. Or, la contractualisation est l'une des voies pour assurer du revenu à notre métier, ont répété les intervenants lors du dernier congrès de la Fédération nationale bovine à Vichy. La Cour suggère aussi à la profession de mieux s'organiser car seuls quelques dizaines d'acheteurs font la pluie et le beau temps face à plus de 90 000 éleveurs. Les sanctions très lourdes promises début février par le Gouvernement contre certains opérateurs industriels sont restées, à ce jour, lettre morte, ou plutôt au stade des injonctions.

Dans son rapport, la Cour des comptes qui dégage trois recommandations (lire encadré) regrette que « *le dispositif de sanctions reste totalement inappliqué* », excusant cette absence par le fait que la loi Egalim 2 est « *trop récente* ». Le système de sanctions reste aussi complexe parce que la définition de l'indicateur de coût de production n'est pas encore stabilisée. Un travail est en cours avec l'interprofession dont les transformateurs font partie. Les magistrats demandent aussi plus « *de transparence et d'accompagnement* » dans l'application d'Egalim et dans la rédaction des contrats. A noter que si la présidente du Comité de règlement des différends commerciaux agricoles (CRDCA), Madame Marie-Françoise Guilhemsans, n'a formulé aucune observation, le ministre de l'Agriculture lui n'a pas répondu.

(*) Disponible sur le site de la Cour des comptes (www.ccomptes.fr) rubrique « *publications* »

Christophe Soulard

Les trois recommandations de la Cour des comptes

- Mettre en place une plateforme de signalement destinée aux agriculteurs avec des garanties de confidentialité ;
- Proposer au comité de règlement des différends commerciaux agricoles de rendre publiques des lignes directrices pour lever les difficultés d'application des articles L. 631-24, L. 631-24-2 et L. 631-24-3 du code rural et de la pêche maritime ;
- Établir et rendre public un bilan annuel des contrôles réalisés sur le fondement de l'article L. 631-25 du code rural et de la pêche maritime, présentant les principaux enseignements tirés.

UN PLAN LOUP « DÉCEVANT » POUR LES ÉLEVEURS

Le gouvernement a présenté fin février, la version définitive du « *Plan national d'actions Loup* » qui couvre la période 2024-2029. Les nouvelles règles ne satisfont pas les organisations professionnelles agricoles.



Au mois de septembre dernier, les principales organisations professionnelles agricoles (*) avaient demandé que la copie du futur Plan national d'actions Loup (PNA) soit « *retravaillée de fond en comble* ». Malgré de nombreuses réunions de travail réalisées depuis cinq mois, ces dernières restent sur leur faim. « On est très déçus », a réagi Bernard Mogenet, le responsable loup de la FNSEA. « *Malgré toutes les mobilisations et les propositions qu'on a faites, on ne nous a pas écoutés. Le développement de la population lupine prime sur la production agricole* ». En cause : la réforme du protocole de tirs pour défendre les troupeaux.

Si le nouvel arrêté publié au Journal officiel du 23 février donne la possibilité aux agriculteurs de se doter de matériel de vision nocturne (jumelles thermiques par exemple), seuls les louvetiers pourront être équipés de matériel de visée (et non de vision) nocturne. Il s'agit concrètement d'une lunette thermique caractérisée par la possibilité, pour le tireur, de la fixer au canon de son fusil et de ne pas avoir à la tenir directement dans ses mains. Pour eux, l'éclairage de la cible n'est plus obligatoire. Il serait d'ailleurs inopérant d'un point de vue pratique puisqu'ils n'en ont plus besoin avec les lunettes thermiques.

Malgré quelques assouplissements dans le protocole, la régulation préventive des loups pour éviter les attaques des troupeaux n'est pas explicitement prévue. Et ce pour « *répondre de manière graduée au risque de prédation* », explique-t-on au ministère de la Transition écologique (MTE). Pour tirer un loup, une attaque devra au préalable avoir visé un troupeau et l'agriculteur devra en outre éclairer sa cible avant de tirer. « *Pour respecter les règles de sécurité* », ajoute-t-on au MTE.

207 prélèvements

Le nouveau PNA prévoit un traitement des autorisations de tirs plus rapides pour les éleveurs en cas de première attaque. « *Dans*

un délai maximum de 48 h », estime-t-on au sein du ministère de l'Agriculture. « *Ces autorisations sont toujours données sous condition de respect du plafond de prélèvement, pour une durée de cinq ans* », précise un proche du ministre Christophe Béchu. Malgré les demandes incessantes des OPA pour élever le niveau de prélèvements annuels, celui-ci reste à 19 % de la population lupine. Ainsi, en 2023, pas moins de 207 loups ont été prélevés pour un plafond de 209. « *Au début de l'année 2024, déjà huit individus ont été tués* », a précisé un conseiller du ministre de l'Agriculture Marc Fesneau. « *Mais le nombre d'animaux prédatés par le loup et autres espèces (lynx et ours) ne cesse cependant d'augmenter chaque année* », dit-on à la FNSEA. Pour le seul loup, les attaques de bétails sont passées de 11 080 en 2017 à 12 500 en 2023.

« Pertes indirectes non révisées »

Dans le cadre de ce PNA, un deuxième arrêté fixe les nouveaux barèmes d'indemnisation en cas de dommages causés par l'ensemble des grands prédateurs. En cas de pertes « *directes* », c'est-à-dire si un animal du troupeau est tué, les indemnisations sont revalorisées avec une augmentation de 33 % pour les ovins et de 25 % pour les caprins. « *On a tenu compte de l'évolution des cours et des prix de marchés* », justifie-t-on dans les deux ministères. Mais au sein des OPA, on regrette que les engagements qui avaient été pris sur les pertes indirectes n'aient pas été tenus. Le nouveau PNA prévoit également une enveloppe spécifique « *protection* », dotée d'un budget de 2,5 millions d'euros pour la période 2024-2029. Cette somme sera notamment consacrée à développer de nouveaux moyens de protection, comme l'utilisation de drones ou de l'effarouchement avec ses phéromones. Le MTE a aussi confirmé que le reclassement du loup d'espèce « *strictement protégée* » à « *protégée* » nécessiterait encore un peu de temps. Un Conseil de l'Union européenne réunissant les ministres de l'environnement des 27 aura lieu fin mars prochain. Il devrait se prononcer (à la majorité qualifiée) sur l'opportunité d'un reclassement et décider, le cas échéant, de réunir le Comité permanent de la Convention de Berne. La France comptait 1 104 loups en 2023 sur le territoire national, contre 430 en 2018. Le seuil de viabilité démographique du loup, fixé à 500 individus, est largement atteint.

(*) FNSEA, JA, Chambres d'agriculture, FNO (ovins), FNB (bovins), FNPL (lait), FNC (cheval), FNEC (chèvres)



© iStock-DEBOVE SOPHIE

GROUPAMA RESTE SUR SES GARDES POUR 2024

Compte tenu des conditions météorologiques plutôt favorables depuis le mois de novembre, l'assureur agricole craint que les agriculteurs, en particulier les éleveurs, protègent moins leurs exploitations contre le risque climatique. Ce qui serait une erreur selon Groupama.

La crise agricole, la baisse de revenus attendus dans certains secteurs d'activité ainsi que les conditions météorologiques globalement favorables (en termes de pluviométrie notamment) vont-elles inciter les agriculteurs à baisser le niveau de protection de leurs exploitations ? « On sent que ce début d'année 2024 est plutôt atone », a concédé Nadia Roignant-Creis, directrice du marché agricole de Groupama lors d'une conférence de presse fin février. C'est particulièrement le cas pour les éleveurs dont les stocks de fourrage sont importants dans certaines régions. Ils seraient naturellement tentés de ne pas souscrire de contrat d'assurance, d'autant que cette catégorie devrait voir leurs revenus baisser. Par crainte de manquer de trésorerie, ils feraient l'impasse sur l'assurance. « C'est une erreur », ont estimé les cadres dirigeants de Groupama qui rappellent que seuls les agriculteurs assurés « peuvent bénéficier de la solidarité nationale à taux plein ». Pour les non assurés, le taux d'indemnisation qui était de 45 % en 2023 passe à 40 % en 2024.

Frein à la souscription

La réforme appliquée depuis le 1^{er} janvier 2023 prévoit d'ailleurs pour 2024 la nécessité de déclarer un interlocuteur agréé, qui est un assureur : « en 2024, deuxième année de transition, on prend en charge les prairies et cultures non assurées de nos clients », a précisé Nadia Roignant Creis. Une plateforme mise en place par les pouvoirs publics sera ouverte pendant un mois, entre le 1^{er} mars et le 31 mars. « S'inscrire sur cette plateforme c'est l'assurance d'accéder à l'indemnité de solidarité nationale », a-t-elle ajouté. Ce qui nécessite pour certains agriculteurs de changer d'habitudes. En effet, nombreux sont ceux qui déposaient un dossier « calamités » après la survenance d'un sinistre. Les éléments qui pourraient freiner la souscription de contrats peuvent être d'ordre administratif,

« notamment dans la gestion des indemnisations », a indiqué Pascal Viné, directeur des relations institutionnelles de Groupama. « Entre la survenance d'un sinistre et sa totale indemnisation, les agriculteurs doivent fournir des justificatifs de production qui ne sont bien souvent disponibles... que l'année d'après », a-t-il regretté. Groupama suggère d'inverser le système. « Plutôt que de réaliser des contrôles a priori, il faut appliquer un principe de confiance vis-à-vis des agriculteurs et réaliser ces contrôles a posteriori », a précisé Pascal Viné. Après une bonne dynamique 2023 (lire l'encadré), « il nous faut rester vigilant sur 2024 », a résumé François Schmitt, président de Groupama.

Christophe Soulard

Une année 2023 correcte

La réforme de l'assurance récolte à, semble-t-il, porté ses fruits pour Groupama. « 2023 nous a donné plutôt confiance car on a connu un développement important des surfaces assurées et pour la première fois depuis longtemps, les équilibres ne se sont pas dégradés », a souligné François Schmitt. Groupama a enregistré 9 000 contrats multirisque climatique (MRC) supplémentaires et un million d'hectares protégés en plus par rapport à 2022, pour un volume de primes de 345 millions d'euros soit +35 % par rapport à 2022. La part de surfaces assurées en MRC est passée de 17 % en 2022 à 24 % en 2023. Dans le détail, 33 % des grandes cultures sont aujourd'hui assurées, 44 % des surfaces en viticulture, 12 % de l'arboriculture et 9 % des prairies. Les objectifs sont pour 2030, de couvrir 60 % des grandes cultures et de la viticulture ainsi que 30 % des prairies et de l'arboriculture.

Interview de Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA

TROUBLES DE VOISINAGE : « NOUS AVONS À CŒUR DE MIEUX SÉCURISER LES AGRICULTEURS »

Dans le cadre de la proposition de loi visant à adapter le droit de la responsabilité civile aux enjeux actuels, le législateur cherche à clarifier la procédure de responsabilité pour troubles anormaux de voisinage. C'est dans ce contexte que la FNSEA se mobilise pour que cette proposition ait un réel impact pour les agriculteurs en prenant en considération la réalité de leur activité. La proposition de loi a été adoptée en première lecture au Sénat le 13 mars dernier.

L'Assemblée nationale puis le Sénat ont examiné une proposition de loi sur les troubles anormaux de voisinage ? N'existe-t-il pas déjà des textes et une jurisprudence en la matière ?

Luc Smessaert : Les principes fondant la responsabilité civile reposent sur des articles du Code civil, datant de 1804, demeurés pratiquement inchangés. C'est la jurisprudence qui a fait évoluer ces règles en créant, dans les années 80, le principe de responsabilité sans faute bâti sur la démonstration d'un trouble anormal de voisinage. Apprécié au cas par cas par les magistrats, le caractère anormal du trouble varie selon le contexte et fait l'objet d'une abondante jurisprudence trop souvent contradictoire et qui constitue, de ce fait, une véritable source d'insécurité pour les agriculteurs.

Malheureusement, ces situations sont loin d'être isolées ou anecdotiques. Parmi les centaines d'affaires de dossiers qui concernent les agriculteurs, les tribunaux judiciaires écartent trop souvent dans leur appréciation l'approche économique de l'activité agricole et les nuisances normales qui en découlent. Et les conséquences de ces procédures judiciaires dirigées contre des agriculteurs par leurs propres voisins sont considérables et parfois irréversibles tant d'un point de vue économique -certaines condamnations pouvant se chiffrer à plusieurs centaines de milliers d'euros-, que d'un point de vue moral en générant un véritable mal-être chez des agriculteurs pointés du doigt alors même qu'ils n'ont, en réalité, commis aucune faute ou négligence. S'inscrivant dans cette démarche de reconnaissance de la ruralité et des activités qui s'y développent, nous avons salué l'adoption de la loi du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes. Elle prévoyait la mise en place d'inventaires régionaux répertoriant les sons

et odeurs caractéristiques de l'identité culturelle de chaque territoire. Ces inventaires n'ont, à ce jour, malheureusement pas encore vu le jour alors qu'ils devaient servir de guide pour les magistrats dans leur appréciation de la normalité d'un trouble en zone rurale. Cette loi, pourtant votée à l'unanimité, est une coquille vide : il est urgent de lui donner corps.

L'antériorité inscrite dans le Code civil

Quelle est la genèse de cette proposition de loi ?

L.S. : Tout a démarré avec la visite du garde des Sceaux, Eric Dupond Moretti, au Salon de l'agriculture, le 3 mars dernier sur le stand de la FNSEA. Alors que nous le sensibilisions aux difficultés que rencontrent les agriculteurs confrontés à l'arrivée de néo ruraux qui n'acceptent pas les nuisances de l'activité agricole, il avait répondu qu'il « *ne fallait pas qu'on em... ceux qui travaillent* », puis « *si on n'aime pas la campagne, on reste en ville et si on va à la campagne on s'adapte à la campagne qui préexiste* », en promettant de légiférer et d'éviter aux agriculteurs de faux procès quand leur activité dérange le voisinage. Nous y sommes ! La proposition de loi qui vient en discussion est portée par la majorité et elle a recueilli le soutien de nombreux députés issus d'autres horizons.

La proposition de loi est-elle satisfaisante ?

L.S. : L'avancée est, pour l'heure, historique car elle modifie le Code civil. En effet, cette proposition a le mérite d'intégrer le principe posé par le Code de la construction et de l'habitation au Code civil, interdisant toute action à l'encontre d'une activité préexistante. En revanche elle ne répond pas aux troubles liés à l'évolution de l'activité, fussent-ils la conséquence d'une mise aux normes, en particulier en matière agricole. Notre préoccupation, à ce stade, est d'améliorer le texte et de proposer un amendement susceptible de prendre en compte cette situation. Cela permettra de donner une meilleure visibilité et de mieux sécuriser les agriculteurs qui veulent entreprendre et se développer dans les campagnes.

A l'heure où nous mettons sous presse, la proposition de loi a été adoptée.



LA TRANSHUMANCE INSCRITE AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'UNESCO

Aboutissement de plusieurs années de démarches, la transhumance a été inscrite au patrimoine immatériel de l'humanité début décembre à Kasane en République du Botswana.



©Stock-Jean Paul VILLEGA

Le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'Unesco, réuni à Kasane (République du Botswana), du 4 au 9 décembre 2023 a validé la candidature de « *la Transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux* » présentée par l'Albanie, l'Andorre, l'Autriche, la Croatie, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Roumanie et l'Espagne. Cette inscription avait déjà été réalisée pour l'Italie, la Grèce et l'Autriche en 2019. Cette décision est le résultat d'un travail collectif de longue haleine initiée par la France en 2019, par les acteurs du pastoralisme et de l'élevage regroupés au sein d'un Comité de pilotage animé par le Collectif des races locales de massif (Coram). Ce comité réunit des représentants de l'État, des organismes agricoles et autres acteurs des territoires. En 2020, les travaux de ce comité avaient déjà abouti à une inclusion des savoir-faire et des pratiques de la transhumance en France à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Pratique ancestrale, la transhumance découle en effet d'une connaissance approfondie de l'environnement et implique des pratiques sociales et des rituels relatifs aux soins, à l'élevage et au dressage des animaux ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles. La transhumance contribue à l'inclusion sociale, au renforcement de l'identité culturelle et des liens entre les familles, les communautés et les territoires, tout en contrant les effets de

l'exode rural, explique le Patrimoine culturel immatériel en France dans un communiqué.

Un prolongement politique ?

Au travers de cette reconnaissance, le PCI de l'Unesco reconnaît que cette pratique, qui allie tradition et innovation « *a un impact bénéfique sur les écosystèmes, préserve les races locales et améliore la fertilité des sols et la biodiversité* ». Les ministères de l'Agriculture et de la Culture se félicitent également de cette décision. « *L'inscription de la transhumance permettra d'en reconnaître le rôle comme source de résilience sociale et économique. Elle soutiendra également les politiques publiques visant à protéger cette pratique (risque de prédation par le loup, par exemple) et influencera les stratégies nationales de développement durable* », déclarent-ils dans un communiqué commun.

Dans le prolongement de cette reconnaissance, un plan de sauvegarde et de valorisation de la transhumance animé par le Coram a été élaboré visant à insuffler une politique dynamique en faveur de cette pratique, de sa valorisation et de sa transmission. Prochaine échéance, l'organisation d'une mini transhumance au prochain Salon de l'agriculture et la remise officielle du certificat d'inscription de la transhumance au patrimoine culturel immatériel par le ministère de la Culture.

Michel Bourdoncle

National



NOTE DE CONJONCTURE

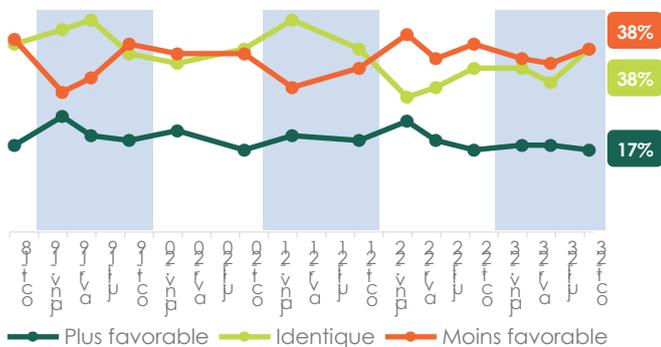
de l'Observatoire emploi formation

N°4 / Automne 2023

SITUATION ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

28% des agriculteurs évaluent la **situation économique actuelle** de leur exploitation comme **bonne**. C'est 2 points de plus qu'au trimestre dernier

Perspectives économiques au cours des 2 à 3 prochaines années selon les exploitants

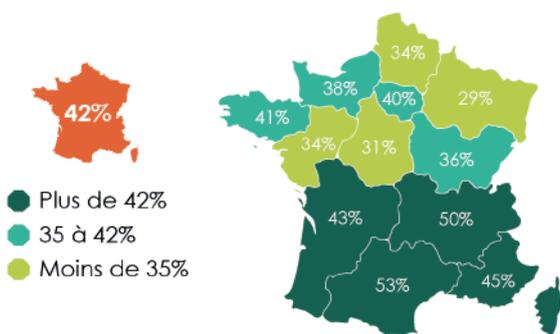


Le pessimisme repart à la hausse par rapport au trimestre dernier (+3 points) et atteint un niveau élevé par rapport à ce qui a été constaté sur les 5 dernières années. C'est dans les filières polyculture-élevage et grandes cultures que ce pessimisme est le plus marqué. C'est également le cas chez les agriculteurs des régions Centre – Val de Loire et Île-de-France

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AU COURS DES 3 DERNIERS MOIS

42% des agriculteurs font état de **difficultés importantes** rencontrées au cours des 3 derniers mois, c'est 2 points de plus qu'au trimestre dernier.

Part d'agriculteurs faisant état de difficultés importantes au cours des 3 derniers mois



Nature des difficultés rencontrées au cours des 3 derniers mois (en % d'agriculteurs)



42% des agriculteurs font état de difficultés importantes, c'est 2 points de plus qu'au trimestre dernier. Les secteurs les plus touchés sont ceux de la polyculture-élevage et de l'élevage porcin/volaille.

Les principales difficultés rencontrées ce trimestre concernent les problèmes liés au climat ou à la météo et aux charges d'exploitation trop élevées.



Des embauches en légère progression pour la période

Près d'un agriculteur sur 5 (19%) a embauché du personnel au cours des 3 derniers mois. Cette proportion est en augmentation d'un point par rapport à l'année précédente.

Dans le détail, 16% ont embauché du personnel en CDD, 2% en CDI et 1% à la fois en CDI et CDD.

Rien d'étonnant à retrouver les filières de cultures spécialisées en haut du classement des filières ayant le plus embauché lors de ce trimestre : 40% des viticulteurs, 34% des arboriculteurs, 28% des horticulteurs et 27% des maraîchers.

Des intentions d'embauches supérieures aux standards pour la période

En moyenne nationale, 5% des agriculteurs ont l'intention de recruter au moins un CDI au cours des 3 prochains mois et 10% au moins un CDD.

C'est le secteur de la viticulture qui arrive en tête des intentions d'embauche (8% envisagent de recruter au moins un CDI et 40% au moins un CDD).

Les autres filières de cultures spécialisées complètent le classement. A noter que 8% des maraîchers envisagent de recruter au moins une personne en CDI au cours des 3 prochains mois.

Les intentions de suppression de poste en CDI reprennent leur progression

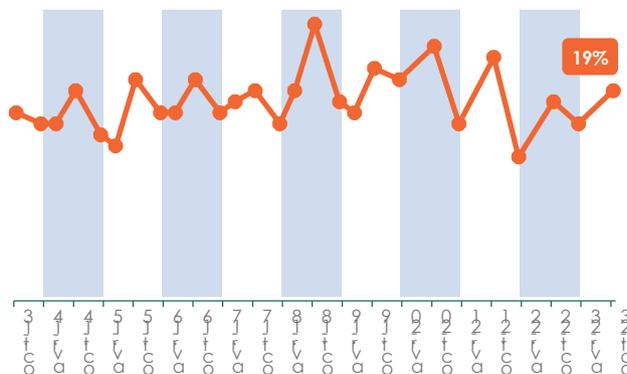
Un employeur de CDI sur 10 envisage de supprimer au moins un poste en CDI.

Cette proportion a progressé de 2 points par rapport au trimestre dernier.

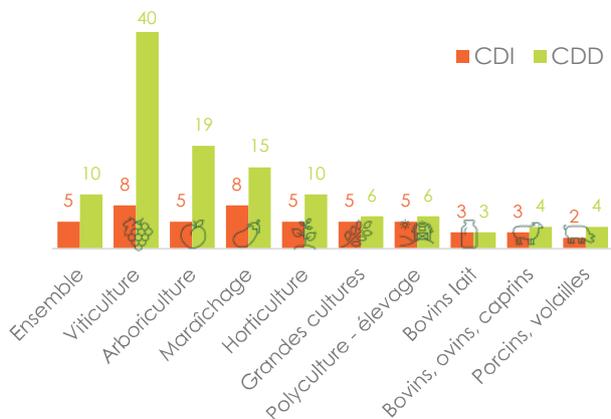
C'est notamment le cas dans les filières d'élevage porcins/volailles et polyculture-élevage ainsi qu'en région PACA/Corse et Nouvelle Aquitaine, avec plus de 15% d'employeurs de CDI concernés.

L'EMPLOI DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

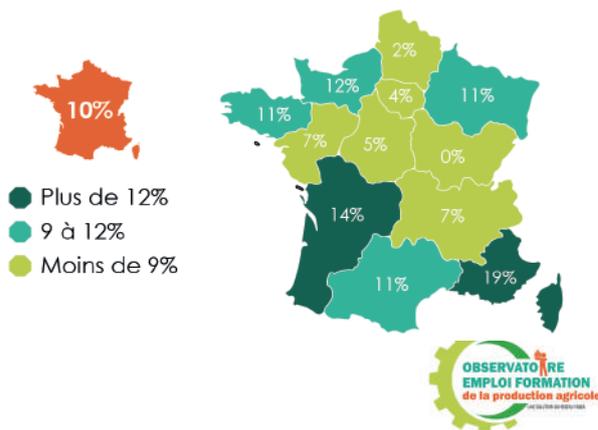
Part d'agriculteurs ayant embauché du personnel au cours des 3 derniers mois



Part d'agriculteurs envisageant d'embaucher au cours des 3 prochains mois au moins un...



Part d'employeur ayant l'intention de supprimer au moins un poste en CDI



DOSSIER

UNE SEULE SANTÉ : ÉTAT DES LIEUX





© iStock-Freüdeüric Michel

L'AGRICULTURE, PIERRE ANGULAIRE DU « ONE HEALTH » ?

Le cercle de réflexion Planet A a organisé en juin 2021 un forum intitulé « *L'agriculture, garante de l'approche One Health : enjeux, innovations et bonnes pratiques* ». L'occasion pour ce think-tank de faire connaître et soutenir cette initiative onusienne.

Gilbert Houngbo, premier ministre du Togo et président du Fonds international de développement agricole (FIDA) a présenté à cette occasion l'esprit du mouvement « *One Health* » : « *la santé des hommes dépend de celles des animaux, donc des conditions sanitaires d'élevage et d'abattage. Celle des animaux repose sur la qualité de l'environnement et de la biodiversité. La santé des hommes, des animaux, des plantes et des micro-organismes forment donc un tout.* ». Les récentes pandémies ont montré les interactions entre ces différentes espèces et donc l'urgence d'agir. Gilbert Houngbo a également rappelé que, sur la planète, 144 millions d'enfants souffrent d'un retard de croissance en raison d'une mauvaise alimentation. Pour lui, « *les solutions sont basées sur la nature, l'agro-écologie et l'agriculture de précision. Il faut remettre les petits agriculteurs au cœur de la production car ils fournissent la moitié de la nourriture mondiale. Et pourtant ils souffrent eux-mêmes de maladies en raison de faibles revenus.* »

Approche intégrée

En tant qu'initiateur de Planet A, Benoist Apparü, maire de Chälons-en-Champagne, a souligné que « *l'agriculture est au centre du développement humain* » avant de rappeler ses enjeux, « *le climat, la préservation des sols, de l'eau et de la biodiversité ainsi que la sécurité alimentaire* » dans un contexte où la population mondiale va passer de 7 à 10 milliards d'êtres humains d'ici 2050. L'un des objectifs de Planet A est de réconcilier les Français et l'agriculture en leur montrant que celle-ci n'est pas seulement productrice d'alimentation mais qu'elle joue un rôle pour capter le carbone, préserver l'eau et les sols et restaurer la biodiversité et donc contribuer à « *une bonne santé de la planète* ». Thierry Lefrançois, du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), a expliqué cette approche intégrée de la santé préconisée par les Nations Unies

au moment où 75 % des maladies infectieuses viennent de l'animal et principalement de la faune sauvage. « *Les maladies vectorielles, celles transmises par des tics, des mouches ou des moustiques, dépendent des conditions d'élevage, du climat et de la biodiversité. Il faut faire des recherches sur ces réservoirs de virus, mieux comprendre les interactions entre ces systèmes. La crise récente démontre la nécessité d'aller plus loin dans les approches intégrées de la santé, d'évaluer la santé d'un éco-système pour éviter une pandémie.* »

Diversifier les cultures

Pour le député Dominique Potier (PS, Meurthe-et-Moselle), par ailleurs agriculteur en bio, « *la pandémie a démontré la fragilité de nos systèmes* ». Il insiste sur la nécessité de bien se nourrir pour être en bonne santé tout en protégeant les éco-systèmes et éviter les zoonoses et les maladies chroniques. Ce monde « *One Health, ce n'est pas la loi de la jungle* » déclare-t-il, « *il ne faut pas détruire cinq millions d'hectares dans le Massif Central ni la forêt amazonienne. Il faut préserver toutes les terres et tous les paysans du monde. Partout où la terre est accaparée on note un appauvrissement de la société* ».

Lui aussi prône l'innovation pour aider les agriculteurs au service de la santé. Cette innovation passe par la science et Dominique Reynié, directeur de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol), souligne « *qu'il faut réunir au lieu d'opposer les sciences, l'environnement et les agriculteurs, conjuguer les puissances de l'esprit avec la protection de l'environnement* ». Plus concrètement, Joël Limousin, agriculteur en Vendée et membre du conseil d'administration de la FNSEA*, rappelle les efforts faits par les éleveurs : diminution de moitié des antibiotiques, utilisation du bio-contrôle pour éviter les médicaments, etc.



Forum

Il souligne « l'importance d'une alimentation animale de qualité, avec des céréales sans micotoxines et la nécessité de garder un maillage territorial de vétérinaires. Il faut pratiquer l'agro-écologie avec une approche économique, diversifier les cultures, ne pas laisser les terrains nus et livrés aux érosions. »

Mosaïque de paysages

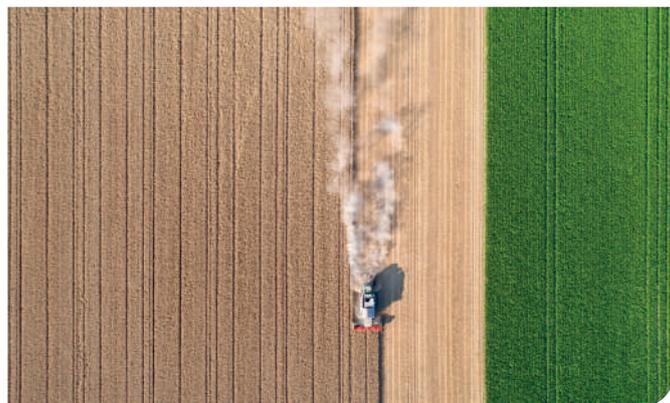
Les biotechnologies et l'agriculture de précision sont compatibles avec l'agro-écologie. Joël Regnault, agriculteur et créateur du collectif « Ici la Terre » explique comment son association a réparti 22 ruches sur 650 hectares pour « connaître la vérité et mesurer l'impact des pesticides sur les abeilles ». En fonction de l'activité des abeilles, les interventions sont différées. Il reconnaît que les épandages ne sont pas anodins et que les interrogations du public sont légitimes.

Mais il constate que grâce à sa façon de travailler, il recense 77 espèces d'oiseaux sur son exploitation, « plus que sur certaines fermes bio ». Michel Duru, spécialiste de l'approche « One health » au sein de l'Inrae reconnaît que si « l'agriculture a des effets négatifs, elle rend aussi des services, en stockant 170 kg de carbone par hectare

et par an. Mais il faut arrêter la déforestation pour planter du soja pour l'alimentation animale. On peut consommer des produits carnés mais moins. Surtout il faut diversifier les cultures, dans le temps avec les rotations, et dans l'espace, pour obtenir cette mosaïque de paysages ». L'approche « One health » a été renforcée par les pouvoirs publics avec la pandémie. Elle mobilise onze ministères et met l'accent, entre autres, sur la biosécurité et la formation aux changements de pratique.

(*) Joël Limouzin est aujourd'hui retraité.

Jean-Marc Cholet



© iStock-ollo

Rapport

L'AGRICULTURE AU CŒUR DU CONCEPT

Le concept « une seule santé » met en avant l'importance de la dégradation de l'environnement dans la propagation de nouvelles maladies. En tant que « travailleur de la terre », le monde agricole est amené à jouer un rôle déterminant dans la mise en place de quelques principes fondamentaux, et de nouvelles pratiques.

La « Société pour la sauvegarde de la vie sauvage », « Wildlife conservation society », est l'un des organismes à l'origine du concept « une seule santé ». Créée en 1895 elle met l'accent depuis lors sur la nécessité de protéger l'environnement pour limiter la propagation des maladies à l'animal et à l'homme. Ce rôle déterminant reconnu aux écosystèmes pour garantir une bonne santé globale entraîne de nouvelles pratiques agricoles.

Le rapport de l'Académie d'agriculture de France d'avril 2023, qui passe en revue de manière exhaustive l'état de l'environnement, précise le rôle de l'agriculture : « les systèmes agricoles incluent

les cultures et les élevages, le lien au sol avec une place décisive donnée à la biodiversité, (...) ces systèmes jouent un rôle majeur pour « Un monde, une santé » car ils sont ancrés dans les territoires et apportent les ressources nécessaires à la sécurité alimentaire mondiale, avec une transition agroécologique qui contribuera à préserver les ressources naturelles. »

Le périmètre du concept « une seule santé »

L'accent mis sur la santé des écosystèmes, longtemps délaissé, devient déterminant dans le domaine de la santé publique. A ce titre, les agriculteurs sont directement concernés pour mettre en place les recommandations du « Livre blanc Une seule santé », même s'ils sont loin d'être les seuls responsables de la dégradation de l'environnement. L'environnement recouvrant ici la santé des plantes mais aussi des sols, de l'eau et de l'air. La santé des végétaux est une composante à part entière d'« Une seule santé ». Dans son rapport, l'Académie d'agriculture de France souligne que « les plantes ont une importance primordiale dans le cycle de la vie. C'est la nourriture des herbivores. Elles

contribuent à la composition de l'atmosphère grâce aux fonctions chlorophyllienne, influencent le cycle de l'eau et participent à la pédogénèse » c'est-à-dire l'évolution des sols. L'Académie d'agriculture de France poursuit en notant que « de nouveaux organismes ravageurs des cultures sont introduits à la faveur des voyages ou des transports ; ainsi, en Europe, la maladie du dragon jaune des agrumes, la bactérie tueuse d'oliviers. Le changement climatique est hautement favorable à la prolifération des microorganismes et des ravageurs exotiques. »

Le Livre Blanc « Une seule santé » préconise en conséquence de renforcer le suivi de ces bio-agresseurs. Suivi assuré aujourd'hui par l'Anses, l'Organisation européenne et Méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) mais aussi les réseaux Bulletins de santé du végétal (BSV) qu'il est primordial de maintenir. Il rappelle que, même si les produits phytosanitaires de synthèse sont critiqués par la société civile, ces outils restent nécessaires pour assurer des rendements et nourrir la population française en précisant cependant : « l'industrie doit toutefois gagner la confiance des citoyens et des agriculteurs en allant vers davantage de transparence. » Les méthodes de biocontrôle, alternatives aux produits phytosanitaires, apportent des avantages mais leur efficacité et leur innocuité à long terme nécessitent d'être évaluées.

Le rôle central de l'eau

Pour autant les molécules toxiques rejetées dans les sols ne proviennent pas uniquement de l'agriculture mais aussi de l'industrie, du secteur hospitalier, des médicaments et plastiques rejetés par la population. Le bon état des écosystèmes ne se limite donc pas à la présence des pathogènes mais à la présence des substances chimiques et toxiques rejetées par l'activité humaine. A ce titre la qualité de l'eau est un « révélateur », toujours selon le livre blanc. Que ce soient les eaux usées ou fluviales, celles-ci « représentent des plaques tournantes dans les échanges entre êtres humains, animaux et environnement. L'eau peut véhiculer des éléments toxiques chimiques, comme les pesticides ou les médicaments, mais aussi des déchets biologiques comme des bactéries, des virus et autres éléments biologiques d'origine humaine ou animales comme les flores fécales.



© iStock-simonkr

La bonne gestion des eaux usées doit être centrale au sein des politiques publiques. » L'Académie d'agriculture de France note pour sa part que « la qualité de l'eau est en constante amélioration en France, même si l'apport d'azote dans certaines zones côtières reste trop important pour endiguer la prolifération des algues vertes. »

Bien-être de l'éleveur

Là encore, le rapport de l'Académie d'agriculture de France rappelle ce que représentent les sols, non seulement « support et acteurs des productions végétales et humaines », mais aussi, « biosystèmes qui renferment au moins 25 % de la biodiversité des espèces terrestres, dont les constituants minéraux et organiques, organisés en structures poreuses agrégées, sont favorables à la vie. Ils sont au cœur de la zone critique de la Terre, là où la vie et les activités humaines s'épanouissent. » Pour l'Inrae, « le sol est le siège de multiples fonctions vitales pour la planète et ses habitants, il est soumis aux changements globaux actuels, sécurité alimentaire, changement climatique, environnement, santé. » Pour maintenir la bonne santé des sols le Livre blanc « Une seule santé » préconise d'adapter les pratiques culturales et le travail du sol, d'avoir recours aux nouvelles technologies, à l'agriculture de précision et aux biotechnologies vertes pour mieux détecter le bon état des sols.

Le bien-être animal (BEA) aussi bien physique que psychologique, participe à la bonne santé de l'animal, et lui permet donc de réduire la consommation de médicaments. Le BEA conditionne également le bien-être de l'éleveur.

Le Livre blanc suggère donc d'étudier les conditions d'élevage, fermé ou ouvert, transport, densité et d'étudier si ces critères favorisent les zoonoses ou les épizooties. Il préconise également d'utiliser des outils numériques, comme les capteurs de température pour suivre la santé des animaux.

Action réfléchie

Pour les rédacteurs du Livre blanc, l'agroécologie apparaît comme la meilleure solution pour atteindre l'objectif « une seule santé ». « Cela permet de diminuer le risque de zoonoses virales, tout en améliorant le bien-être animal, la biodiversité et la résilience aux changements climatiques. » D'où l'importance de l'intégrer dans la PAC. L'Académie d'agriculture de France souligne également l'importance de la qualité des habitats et des réseaux écologiques : « la présence des haies ou de boisements dans le paysage joue un rôle positif sur le développement d'auxiliaires des cultures et peut limiter les dégâts causés par les herbivores ». Toutefois l'Académie rappelle « qu'il convient de se garder d'une vision illusoire selon laquelle la nature serait « bonne » par essence et qu'il faut se garder d'intervenir. Une action humaine réfléchie est aussi indispensable ».

Jean-Marc Cholet

Livres blancs

ONE HEALTH : « TOUS ENGAGÉS POUR UNE SEULE SANTÉ »

Plusieurs institutions, associations et syndicats, dont la FNSEA, ont présenté fin 2022 à la Maison de la Chimie le Livre blanc « *Une seule santé en pratique* », fort de 36 propositions. Ces entités souhaitent que les politiques prennent ce sujet à bras le corps.

a indiqué le député Jean-Baptiste Moreau (LREM, Creuse). Si chacun reconnaît que le sujet est primordial et que le One Health est aujourd'hui une réalité, il reste à lui déterminer un périmètre pertinent. Ici les avis divergent : Arnaud Bedin, directeur médical de Boehringer Ingelheim France, est favorable à une approche très globale « *humaniste et scientifique* », allant jusqu'à inclure l'hippothérapie pour les personnes handicapées par des séquelles d'accident vasculaire cérébral. En revanche, le docteur Jean Carlet, président d'honneur de Waaar (lire encadré) entend concentrer le sujet sur des aspects plus scientifiques comme l'antibiorésistance par exemple. « *C'est d'ailleurs de cette antibiorésistance qu'est née la conscience des agriculteurs sur le concept One Health* », a rebondi, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert. Pour Jean Carlet, ce thème est une bonne stratégie pour parler de santé globale « *à mettre en lien avec le concept de développement durable, car les antibiotiques sauvent aussi bien la vie des animaux que celle des hommes* ». Ce que confirme le docteur Jean-Pierre Orand, directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire quand il affirme que « *les antibiotiques sont indispensables à la santé animale, même pour protéger l'homme* ». Plus nuancé, le docteur Alexandre Bleibtreu, infectiologue à l'hôpital La Pitié-Salpêtrière, souligne que l'impact des antibiotiques sur le microbiote humain est multifactoriel et surtout mal connu. Il faut réfléchir à des alternatives



De l'avis même des intervenants, le concept même de One Health (une seule santé ou santé globale en français) n'est pas simple à définir. Mis en avant depuis le début des années 2000, il promeut une approche unifiée de la santé humaine, animale et environnementale, tant à l'échelle locale que planétaire. Autrement dit, si l'activité humaine a un impact sur l'environnement et la santé animale, l'environnement et les animaux en ont un sur la santé humaine. « *N'oublions pas que plus de la moitié des maladies humaines sont d'origine animale, en particulier de la faune sauvage* »,

Décloisonner

Christiane Lambert demande à ce que la santé globale s'appuie sur de « *vraies références scientifiques afin de convaincre les plus sceptiques*. » « *Il faut aussi éduquer à l'incertitude du vivant dans une société qui ne veut plus de risques, et faire de l'alimentation la porte d'entrée de ce concept* », a-t-elle ajouté, rappelant qu'avec 850 millions de malnutris et environ deux milliards de

Les signataires du Livre Blanc

FNSEA ; World alliance against antibiotic resistance (WAAAR) ; Institut Pasteur de Lille ; Académie d'agriculture de France ; Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL) ; Syndicat de l'industrie du médicament et diagnostic vétérinaires (SIMV) ; Société de pathologie de langue française (SPLIF) et Union des industries de la protection des plantes (UIPP).

personnes obèses ou en surpoids, l'alimentation et l'éducation à l'alimentation sont de réels problèmes. « *C'est elle qui concentre l'aspect biologique (sans alimentation pas de vie !), psychosocial et patrimonial du concept Santé globale* », a renchéri Jean-Louis Rastoin, professeur honoraire à Montpellier SupAgro qui milite pour « *re-territorialiser* » l'alimentation dans les 242 régions européennes et rapprocher la proximité de ce concept avec l'agrosphère. Mais la vision de One Health ne serait-elle pas un peu trop occidentale, a laissé entendre Jean Carlet ? Certains pays en voie de développement n'ont accès ni à l'alimentation, ni aux antibiotiques qu'ils soient animaux ou humains. « *Or le One Health doit être pour tout le monde et tous les pays* », a-t-il plaidé. Malgré ses vingt ans d'existence, le concept de santé globale reste encore à l'état embryonnaire. Il demande à être mieux paramétré, invite à décloisonner les domaines de recherche et à évoluer vers une gouvernance partenariale, transversale et plus internationale. « *Car il faut que nous soyons tous engagés pour une seule santé* », a conclu Christiane Lambert.

Christophe Soulard

Les principales propositions du Livre blanc

Fournir des clés de lecture du concept One Health. Tel est l'objectif de ce Livre blanc qui contient 36 propositions et auquel ont participé une vingtaine de contributeurs. Il entend notamment « *renforcer la place des végétaux dans le concept* » et « *lancer une concertation sur la place des produits phytosanitaires et du biocontrôle* ». Ce livre blanc propose également de « *créer un guide de bonnes pratiques agricoles et agroalimentaires, au niveau interministériel* », de lancer une consultation sur le changement de modes d'élevage (biosécurité, bien-être animal...) et de décliner cette approche dans toutes les politiques publiques au niveau européen. Identifier les freins à la vaccination en santé animale et humaine ainsi que renforcer les budgets de recherche et développement (R&D) ou encore harmoniser les règles One Health au plan européen constituent des attentes fortes de contributeurs et des signataires.

Alimentation durable

LE « ONE HEALTH » EN DÉBAT

Les rencontres de l'Alimentation durable organisées par la Fondation Carasso, ont planché au début de l'année 2021 sur le thème de la santé globale et du concept « *One Health* » qui concentre les interactions entre santé humaine, santé animale et santé environnementale. Et qui pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses.

Comment nos systèmes alimentaires contribuent-ils à nous protéger ? Comment nous mettent-ils en danger ? Comment repenser notre rapport au vivant pour protéger notre santé commune ? Telles sont les questions auxquelles les différents intervenants ont tenté de répondre. Pour Aymeric Jung Associé gérant de Quadia Impact Finance, « *c'est le choix du consommateur qui pilote l'offre et qui influe par conséquent sur les systèmes alimentaires* ». Ce fut notamment le cas lors de la crise de 2007-2008 quand la consommation de certains produits agricoles de base a dépassé la production à l'échelle mondiale, a-t-il indiqué. Cette forte demande cumulée à des facteurs exogènes (sécheresse, hausse des prix du pétrole, etc.) a entraîné deux conséquences : tout

d'abord les émeutes de la faim et ensuite « *un vieux réflexe économique : la solution quantitative, c'est-à-dire l'achat massif de terres agricoles par des investisseurs afin d'y faire pousser des monocultures pour nourrir le monde* ». Mais cette solution s'est révélée « *catastrophique* » pour la planète, a-t-il affirmé notamment en termes d'appauvrissement des sols et de perte de biodiversité.

« Co-viabilité »

« *En 1990, il y avait 10 milliards de poulets sur terre, aujourd'hui nous sommes à 25 milliards. Les animaux d'élevage et domestiques et les humains constituent 95 % de la biomasse totale mondiale* » a renchéri Serge Morand, chercheur et professeur au CNRS et au CIRAD*. L'un des principaux problèmes de l'élevage de masse actuel est que l'on traite avec des antibiotiques que l'on retrouve parfois dans l'alimentation humaine. Ce que confirme, Barbara Demeneix, professeur émérite du Muséum national d'Histoire naturelle. Pour elle, les écosystèmes actuels ont un « *impact sur la santé humaine, notamment sur les perturbateurs endocriniens* » que l'on retrouve jusque dans nos plats.



Alimentation durable



© iStock-abadonian

« Et même si nous mangeons bio, nous risquons la contamination par exemple aux pesticides », a-t-elle souligné. L'un des soucis des médecins sont les maladies zoonotiques ainsi que la résistance aux antibiotiques, a expliqué Serge Morand s'inquiétant que l'on traite plus les conséquences que les causes et appelant de ses vœux à la « co-viabilité des systèmes socio-économiques et du système naturel ».

Consommer local

Valorisant les vertus de la nature, Aymeric Jung rappelle que le gain économique des pollinisateurs se chiffre à environ 200 milliards d'euros (Md€) par an à l'échelle mondiale dont 130 Md€ pour les seules abeilles. « C'est huit fois le chiffre d'affaires de Danone et deux fois celui de Nestlé », a-t-il affirmé, militant ouvertement pour « remettre de la mesure » le long de la chaîne agricole et agroalimentaire. « Affréter un avion pour avoir des fleurs dans son entrée d'immeuble est inepte. Faisons-en sorte de consommer local ». Mais pour bâtir une agriculture qu'ils veulent plus vertueuse, qui s'appuie sur une « logistique holistique plutôt que nombriliste », selon le mot d'Aymeric Jung, « il faut redonner le pouvoir au politique », a martelé Serge Morand. Or la PAC est « décidée dans une Commission qui n'est pas sous le contrôle des élus », sous-entendu, qu'elle n'est pas démocratique. « Il restera ensuite à déterminer comment faire pour que toute la population française et européenne puisse avoir accès à une alimentation saine et durable », a conclu Aymeric Jung.

Christophe Soulard

La Fondation Carasso et AgroParisTech lancent le programme TETRAA

La Fondation Carasso et AgroParisTech ont annoncé, en février 2021 le lancement du programme TETRAA pour : Territoires en Transition Agroécologique et Alimentaire. Ce programme « vise à soutenir, pendant quatre ans, neuf territoires engagés dans des actions ambitieuses pour renforcer la durabilité sociale, environnementale et économique des systèmes agricoles et alimentaires ». Doté de 5,69 millions d'euros ce fonds apporte notamment « un appui financier à l'animation territoriale et la mise en œuvre des projets locaux », et « un appui opérationnel collectif visant le partage d'expériences, la capitalisation des savoirs et la production d'outils pratiques et méthodologiques pour consolider les projets des territoires », poursuit le communiqué. Ce programme qui se veut « philanthropique et scientifique » finance d'ores et déjà neuf expériences pilotes dans le Nord, en Meurthe-et-Moselle, Loir-et-Cher, Ain, Drôme, Hautes-Alpes, Hérault et Alpes-Maritimes. Ces territoires pilotes « se situent souvent à la croisée de plusieurs champs disciplinaires (agriculture, santé, environnement, éducation, etc.) », conclut le communiqué.

*Centre national de la recherche scientifique (CNRS) / Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement



Le programme Les territoires Les ressources Les actualités

Menu

**TETRAA, UN PROGRAMME
AMBITIEUX ◀ POUR
ACCÉLÉRER LA TRANSITION
AGROÉCOLOGIQUE
& ALIMENTAIRE ▶ DANS LES
TERRITOIRES. ↘**

UNE SEULE SANTÉ : ET LES VÉTÉRINAIRES ?

Avec le développement des maladies zoonotiques, les vétérinaires sont appelés à jouer un rôle prépondérant pour surveiller et prévenir la bonne santé des cheptels à poil et à plume.

Le vétérinaire s'affirme comme l'un des principaux domaines pour accompagner le concept d'« une seule santé », à la croisée des chemins de cette approche globale. « Il est entre la santé de l'environnement, des prairies que broutent les animaux, et la santé humaine, des hommes qui côtoient ces animaux, qui les consomment et qui mangent leurs produits » Cette explication de Nathalie Guerson, directrice de l'École nationale des services vétérinaires/France vétérinaire internationale (ENSV/FVI), témoigne du rôle qu'est amenée à jouer cette profession dans l'approche globale « une seule santé ». L'épisode de l'encéphalopathie spongiforme bovine (EBS ou maladie dite de la « vache folle ») et celui du Covid 19 illustrent aussi la transmission des maladies des animaux à l'homme et le rôle charnière des vétérinaires. Aujourd'hui 75 % des maladies émergentes sont d'origine animale et l'effondrement de la biodiversité affecte notre santé. « Si certains pathogènes sont bien connus, on n'a pas la vision des interactions entre l'environnement, l'animal et l'homme », déclare Anne Brisabois, biologiste et l'une des pionnières en France du concept « une seule santé ». « On ne peut pas avoir un seul angle d'attaque qui serait celui de la médecine humaine », affirme Jean-Luc Angot, ancien président de l'Académie vétérinaire de France, « il faut d'autres compétences comme celles des vétérinaires en lien avec la nature, et surtout considérer tous les dangers et donc établir une surveillance »

Le risque du franchissement de la barrière d'espèce

C'est ce qui explique la création, il y a un an, du Comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires, le Covars, présidé par la professeure Brigitte Autran, professeure en immunologie. Il est chargé d'assurer une veille scientifique sur les risques sanitaires liés aux agents infectieux atteignant l'homme et l'animal ainsi que sur les pollutions environnementales. Pour Brigitte Autran, « la persistance de la grippe aviaire augmente le risque de transmission d'oiseaux sauvages à des animaux domestiques ou d'élevage, puis à de petits mammifères ou à l'homme ». Deux vétérinaires siègent au comité scientifique du Covars. Parmi les épidémies à surveiller, la variole du singe, une maladie infectieuse virale transmise par des rongeurs, et la

dengue, nouvellement apparue et transmise par des piqûres de moustiques. Sous l'égide de la France le programme « Prévenir les risques d'émergence zoologiques et de pandémies (Prezode) », a été mis en place en 2021. Il vise à obtenir une connaissance fine des agents infectieux et leurs évolutions dans le cas du franchissement de la barrière d'espèces. Piloté par le Cirad, l'Inrae et l'Institut de recherche pour le développement (IRD), avec Jean-Luc Angot comme envoyé spécial, il regroupe un millier de chercheurs dans une cinquantaine de pays. En France, la lutte contre l'antibiorésistance demeure une priorité. Toutefois, depuis le lancement des plans « Ecoantibio » l'utilisation des antibiotiques en santé animale a baissé de 23 % pour les bovins, 67 % pour les porcs et 72 % pour les volailles depuis 2011 selon l'Anses, grâce au travail de la profession vétérinaire. D'où l'importance de conserver un partenariat éleveur-vétérinaire dynamique.

Déserts vétérinaires

Le Livre blanc « une seule santé » de l'Académie d'agriculture de France recommande de poursuivre la contractualisation de la relation éleveur-vétérinaire pour prévenir et surveiller l'apparition et la surveillance des maladies et renforcer les mesures de biosécurité. Mais le vétérinaire est aussi présent pour accompagner l'éleveur dans la mise en place d'outils numériques pour assurer le bien-être animal et renforcer sa bonne santé. Or, comme pour la médecine, le monde rural est confronté à des « déserts vétérinaires ». Selon la FNSEA, il manque 2 à 300 ETP vétérinaires ruraux en 2023. En France 20 % seulement des vétérinaires exercent en zone rurale. Un problème qui pourrait s'accroître avec la baisse continue de l'élevage.

Jean-Marc Cholet



© iStock-andrius

Interview de Philippe Mauguin, PDG d'INRAE

« LE MONDE AGRICOLE EST NOTRE COUSIN GERMAIN »

« *L'approche globale de la santé* » constitue l'un des cinq axes stratégiques de l'institut de recherche public dans sa feuille de route 2030. Pour l'Information agricole, Philippe Mauguin, le PDG d'INRAE, fait le point sur les programmes déjà engagés mais aussi sur la capacité de son institut à apporter des solutions innovantes pour relever ce défi collectif.

Comment la thématique « One Health / Une seule santé » a-t-elle pris sa place dans les priorités d'INRAE ? Comment cela se traduit-il dans vos orientations et dans vos relations avec d'autres organisations publiques ?

Philippe Mauguin : Nous n'avons pas attendu la pandémie de Covid-19 pour avoir un investissement fort sur ces sujets. Dans les années 2010, l'INRA travaillait déjà -en coordination avec le Cirad, l'IRD et l'INSERM-, sur les interactions entre les virus dans la sphère animale et la santé humaine, s'intéressait aux moyens de réduire l'antibiorésistance par l'amélioration de la santé animale, ou encore cherchait à évaluer les interactions entre l'utilisation des produits de protection des plantes, l'environnement et la toxicologie humaine. Mais c'est bien à l'occasion de la création d'INRAE, produit de la fusion de l'INRA et d'IRSTEA en 2020, que la stratégie « *Une seule santé* » a été formellement inscrite parmi nos principales orientations scientifiques. La feuille de route INRAE 2030, co-construite par notre communauté scientifique, nos partenaires et l'Etat a fixé cinq priorités à notre institut : la réponse aux enjeux environnementaux et aux risques associés, l'accélération des transitions agroécologique et alimentaire, le développement de la bioéconomie, l'approche globale de la santé et enfin la mobilisation de la science des données et des technologies du numérique.

Depuis, la coordination de nos travaux avec les partenaires s'est intensifiée sur cette question. L'approche « *One Health* » a ainsi été placée au cœur de notre convention de partenariat avec l'Anses, lors de son renouvellement pour cinq ans au printemps dernier. Elle a été également pleinement intégrée à nos activités d'expertise et d'appui aux politiques publiques, par exemple au travers d'un contrat One Health au sein des trois plateformes d'épidémiosurveillance (en santé animale, végétale, et de la chaîne alimentaire) co-pilotées avec l'Anses et la DGAL. Au niveau international, cette approche s'est par exemple traduite par le lancement en 2021 du programme « *Prézode* »



Philippe Mauguin
PDG d'INRAE

(PREventing ZOonotic Disease Emergence) de prévention des pandémies lancé par INRAE, le Cirad et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) en 2021.

Quelle est la genèse de cette initiative et où en est-elle ?

P.M. : Prézode est né du constat que la surveillance et la réduction des risques d'émergence de maladies zoonotiques (arbovirus, coronavirus, etc.) notamment ceux d'échappement du virus de la faune sauvage vers la faune domestique, voire vers l'humain, méritaient une approche globale, au-delà des accords



© INRAE B Nicolas

bilatéraux de recherche que nous avons contractés. Nous avons proposé cette idée d'une initiative mondiale au président de la République dans le cadre du One Planet Summit dédié à la biodiversité et elle a été retenue. Ce projet, qui s'est monté en un temps très court, a embarqué en un temps record 250 membres issus des mondes scientifiques, académiques et associatifs issus de 25 pays. Les programmes opérationnels et scientifiques ont démarré sur la base d'une feuille de route et permettent déjà des échanges entre les scientifiques sur la méthodologie ou l'accès aux données. L'idée, à terme, c'est que ces acteurs investissent dans des plateformes de surveillance locale qui permettent de détecter très tôt l'émergence des maladies.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de l'importance de cette approche One Health dans l'agriculture d'aujourd'hui ?

P.M. : La corrélation entre santé végétale, santé de l'environnement et santé humaine est au cœur des débats sur l'usage des produits phytosanitaires. Les agriculteurs ont besoin de protéger leurs cultures, et ce d'autant plus que le dérèglement climatique accélère l'apparition de pathogènes et de bioagresseurs. Mais l'utilisation sur la longue durée de produits de protection efficaces à court terme a aussi provoqué des effets négatifs sur l'environnement, l'eau, les sols ou la santé humaine, certaines molécules rencontrant aussi des problèmes de résistances et de fin d'efficacité. Nous vivons une nécessaire phase de transition, parfois stressante pour les agriculteurs, j'en suis bien conscient,

au cours de laquelle on va devoir combiner des solutions qui protègent en même temps la santé des plantes, de l'homme et la santé de la planète. C'est notre rôle d'institut de recherche public, le premier en Europe dans son domaine, de tester ces leviers, en associant la génétique de plantes pour intégrer des caractères de poly-résistance (comme dans la vigne avec des cépages résistants au mildiou et à l'oïdium), le biocontrôle et les approches agronomiques de diversification et de rotation. La dernière étude en date sur le réseau des Fermes Dephy dont nous sommes partenaires révèle que la diversification permet de réduire significativement, de 20 à 30 %, l'usage de pesticides pour la plupart des cultures sans impact économique pour les exploitations. C'est très encourageant. Dans le domaine animal, les études sur la diversité microbienne des fromages au lait cru illustrent également l'intérêt concret d'une approche globale. L'étude MétaPDOcheese a permis de cartographier 820 espèces bactériennes et 333 espèces fongiques (champignons) dans les échantillons d'une quarantaine de fromages AOP. On sait qu'ils jouent un rôle clé dans la qualité organoleptique mais peuvent aussi présenter des effets positifs sur la santé, si tant est que la qualité sanitaire est maîtrisée. Les travaux que l'on mène sur la flore microbienne montrent l'importance de la maîtrise de l'hygiène tout au long de la chaîne de production de l'étable à la fromagerie. Il est donc crucial d'avoir une approche systémique pensée de la prairie jusqu'à la consommation du fromage pour protéger et valoriser la biodiversité du lait cru. C'est un champ de recherche passionnant et valorisant pour le travail des éleveurs.



Interview de Philippe Mauguin, PDG d'INRAE

Estimez-vous que les agriculteurs se sont approprié l'approche « Une seule santé » ? Et comment vos équipes œuvrent-elles à ce que cette orientation soit source d'innovation et de solutions dans les fermes ?

P.M. : A ce stade, beaucoup d'agriculteurs font du « One Health » sans le savoir comme Monsieur Jourdain faisait de la prose ou sans le revendiquer. D'autres, comme les participants à la filière Bleu-blanc-cœur, l'affichent au contraire très clairement et en ont fait un élément de création de valeur, non sans s'être appuyés au préalable sur la recherche publique et INRAE pour disposer d'éléments de preuve sur l'intérêt de la démarche. J'ai pu constater lors du récent colloque sur le lait cru que nous avons coorganisé avec l'INAO et le CNAOL à Aurillac que les éleveurs s'approprièrent les présentations scientifiques avec beaucoup d'enthousiasme et souhaitaient pouvoir valoriser les avancées de la recherche. Les équipes d'INRAE sont pleinement engagées dans plusieurs « territoires d'innovation », des projets retenus dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et qui intègrent les différentes dimensions de la santé. C'est le cas en particulier du laboratoire d'innovation territorial Ouesterel qui réunit plus de 40 acteurs des filières agricoles et agroalimentaires (recherche, enseignement agronomique et vétérinaire, instituts techniques agricoles, chambres d'agriculture, coopératives et industries, distributeurs, startups, associations, etc.),

avec le soutien des collectivités, autour des filières bovins lait, porc et volaille. Dès le début du projet, nous avons privilégié une approche « One Welfare » (« un seul bien-être »), déclinaison du « One Health » pour co-construire et déployer de nouvelles solutions en faveur du bien-être et de la santé des animaux d'élevage, mais aussi des conditions de travail dans les élevages, chez les transporteurs et dans les abattoirs. C'est un exemple concret d'initiative qui dépasse la pure recherche et va permettre d'aboutir à des solutions zootechniques, biologiques, sanitaires, technologiques et organisationnelles innovantes. La recherche publique, contrairement à ce que certains croient encore, n'est pas confinée dans les laboratoires sur l'étude des risques ou les diagnostics ; elle est aussi très impliquée dans les solutions et ce, avec les acteurs de terrain.

Comment les agriculteurs et leurs entreprises peuvent-ils et doivent-ils intégrer cette approche au sein de leur politique de valorisation ou de segmentation ?

P.M. : A mon sens, l'approche « Une seule santé » doit être considérée comme faisant partie intégrante d'une politique de développement durable. Les points-clés du One Health ont ainsi toute leur place dans les cahiers des charges des signes officiels de qualité ou encore dans les chartes de filière. Cela permet d'intégrer cet aspect à l'intérieur d'une communication globale sur la durabilité. Je pense que ce sera un élément clé dans la segmentation des produits d'ici quelques années. Et la recherche publique sera là pour accompagner ces démarches de progrès.

Propos recueillis par Bruno Carlhian



UNE SEULE SANTÉ : UN CONCEPT ADAPTÉ À LA MONDIALISATION

Vache folle, grippe aviaire, Covid 19... Au cours des dernières décennies, de nombreuses maladies ont fait leur apparition. 75 % d'entre elles sont d'origine animale. Pour la communauté scientifique, il est impératif de décloisonner les disciplines et de mettre en place le concept « *Une seule santé* ».

L'interdépendance entre la santé humaine, animale et les écosystèmes s'impose de plus en plus au monde médical, vétérinaire et aux experts de la biodiversité. La dégradation de notre environnement a entraîné une résurgence des maladies zoonotiques, celles qui se transmettent de l'animal à l'homme. 60 % des maladies infectieuses humaines sont d'origine animale. 75 % des agents pathogènes des maladies infectieuses humaines émergentes sont transmis par l'animal. C'est le cas, entre autres, du VIH, d'Ebola et de la grippe. La crise de la Covid 19 a accéléré la prise de conscience des scientifiques de la nécessité de mieux surveiller les pathogènes émergents, les risques de franchissements de barrières d'espèces et les phénomènes d'antibiorésistance. Face à ce constat, ils s'accordent sur la nécessité de décloisonner les disciplines, d'avoir une vision plus globale, holistique, de tous les aspects de la santé humaine, animale et de la gestion des écosystèmes. Un concept reconnu sous le terme « *One Health, Une seule santé* ».

La France engagée

Un concept dont on trouve une première notion dans le traité « *airs, eaux, lieux* » du médecin grec Hippocrate. Le terme découle du concept « *One Medicine* », inventé en 1964 par Calvin Schwabe, un vétérinaire épidémiologiste américain. En 2004, la Wildlife Conservation Society (Société pour la conservation de la vie sauvage) énonce douze principes qui insistent sur les liens entre santé humaine, animale et environnementale, sur la nécessité de réduire le commerce des animaux sauvages et de mettre en place des réseaux de surveillance des maladies infectieuses. En 2010, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'organisation mondiale de la santé animale (OMSA/WOAH) confirment l'importance de cette approche basée sur « *la coordination des actions globales pour gérer les risques sanitaires aux interfaces animal-homme-écosystèmes* ». Le concept ne se limite pas aux zoonoses mais englobe l'ensemble

des pathologies ayant un impact sur la santé publique et la sécurité alimentaire. La France, dès 2011 s'est engagée sur ce concept « *Une seule santé* » coordonnée par l'Anses et l'Institut Pasteur. En 2018 l'Union Européenne crée le « *European Joint program One Health* »



©Stockvalentinussanov

Animaux sauvages et animaux de rente

Jean-Luc Angot, inspecteur général de santé publique vétérinaire, membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER), explique les menaces qui pèsent sur la planète et qui justifient cette approche. « *Si l'on ne fait rien, la perte de biodiversité va entraîner des déplacements d'animaux sauvages, qui transmettront des maladies, avec le risque du franchissement des barrières d'espèces. En Inde, le virus Nipah a été transmis aux porcs par les chauves-souris. L'infection a ensuite touché des hommes entraînant des cas mortels. C'est ce type de scénario que l'on peut craindre avec la grippe aviaire.* », explique-t-il.





©Stock-dhughes9

Autres exemples, si la brucellose et la tuberculose sont éradiquées grâce à la détection, des pathogènes résistants passent toujours du bétail aux animaux sauvages comme les blaireaux et les sangliers, lesquels viennent contaminer à nouveau les animaux de ferme. D'où l'importance d'éviter les contacts entre animaux sauvages et le cheptel de rente.

En tant qu'ancien président de l'Académie vétérinaire de France, Jean-Luc Angot a piloté en 2020 la rédaction d'un Livre blanc « *Une seule santé* » avec une vingtaine de scientifiques, médecins, vétérinaires, environnementalistes mais aussi des représentants agricoles. L'objet de ce livre blanc est de définir le périmètre de ce concept mais aussi de réfléchir à sa mise en œuvre dans les politiques publiques et dans le quotidien des Français. 36 propositions ont été élaborées par les participants à ce livre blanc, qui concernent aussi bien la place de l'alimentation, le rôle de l'agriculture, l'éducation des citoyens et la formation des chercheurs pour mettre en place « *Une seule santé* ».

Vers une certification « *Une seule santé* » ?

L'alimentation est la porte d'entrée du concept « *une seule santé* », la plus naturelle pour le grand public. Celle-ci concerne la nutrition et la santé, mais elle a aussi des incidences sur les modes de production, de transformation et de distribution de nos aliments, avec ses conséquences sur l'environnement. « *L'agriculture commerciale, en raison de la déforestation qu'elle provoque, joue un rôle dans la diffusion des maladies zoonotiques* », affirme le Livre blanc. Jean-Luc Angot complète cette démonstration en déclarant que « *les antibiotiques utilisés comme activateurs de croissance, la concentration des animaux dans les «feed lots» (centres d'engraissement) en Amérique du nord ou en Australie facilitent le développement des pathogènes et l'antibiorésistance, d'où l'importance*

des clauses miroirs dans les accords commerciaux. » En France, pays particulièrement soucieux de son régime alimentaire, le Livre blanc suggère de mettre en place une certification « *Une seule santé* » sur les produits alimentaires qui prendrait en compte des critères relatifs au respect des écosystèmes, du bien-être animal, mais aussi du transport et de l'emballage. Il insiste également sur l'intérêt de développer dès l'école une éducation à l'alimentation, à la cuisine. Formation qui pourrait aller de pair avec un renforcement de l'étude des sciences naturelles et du vivant au collège et au lycée.

Et les politiques publiques ?

Les auteurs du Livre blanc insistent sur la nécessité d'introduire le concept « *Une seule santé* » dans l'élaboration des politiques publiques, à la manière dont « *le développement durable* » l'a été. Cinq axes prioritaires sont retenus :

1) Une gouvernance transversale pour dépasser la gestion ministérielle en silos des problématiques de santé.

A cet égard, l'Anses est la seule agence européenne à avoir un périmètre « *une seule santé* » car elle touche à l'alimentation, la sécurité du travailleur, la protection de l'environnement, la santé animale. Le livre blanc recommande de mettre en place une gouvernance sous l'égide du premier ministre en lien avec l'Anses ;

2) Mieux former et informer puis intégrer une formation « *une seule santé* » dans les formations des étudiants en médecine humaine, vétérinaire et en agronomie ;

3) Améliorer la prévention et la surveillance ;

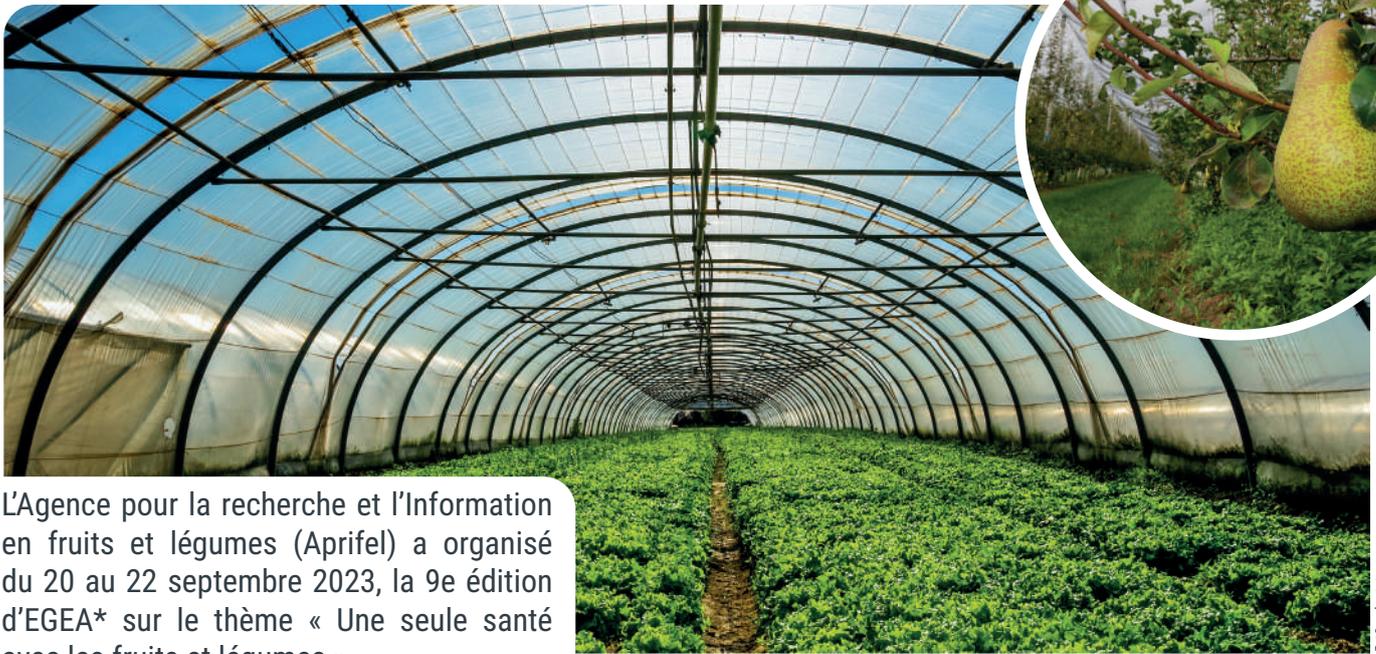
4) Investir dans la recherche et le développement ;

5) Harmoniser la réglementation.

En prenant en compte le critère « *une seule santé* » dans les décisions politiques, dans la formation, dans la recherche, mais aussi dans les modes de vie avec l'alimentation, les promoteurs de ce concept espèrent bien limiter la transmission des maladies émergentes. C'est une nouvelle approche qui aura des répercussions sur les pratiques agricoles.

Jean-Marc Cholet

LES FRUITS ET LÉGUMES AU CŒUR DE « ONE HEALTH »



L'Agence pour la recherche et l'Information en fruits et légumes (Aprifel) a organisé du 20 au 22 septembre 2023, la 9e édition d'EGEA* sur le thème « Une seule santé avec les fruits et légumes »

Les bénéfices de l'alimentation sur la santé sont connus. Consolider une approche plus globale permet d'intégrer l'alimentation dans un système durable. Penser « One Health » (Santé Unique : humaine, planétaire, environnementale) apparaît indispensable aujourd'hui pour orienter les choix et transformer nos systèmes : telle était la porte d'entrée des derniers travaux d'EGEA. Pendant trois jours, près de 150 scientifiques et parties prenantes, issus notamment de grandes instances internationales (OMS, FAO, OCDE, organismes de recherche ...) ont dressé un état des connaissances et discuté des solutions, recommandations, actions et priorités pour un système alimentaire durable plaçant les fruits et légumes au cœur du concept « One Health ».

Partage de connaissances

« On estime que le système actuel de production et de distribution alimentaire est responsable de 20 à 35 % des émissions de gaz à effet de serre et constitue un facteur majeur de conversion des terres, de déforestation et de perte de biodiversité. Cela montre qu'une transition vers une plus grande durabilité environnementale est urgente et essentielle », ont expliqué les co-présidents de la conférence EGEA, Elio Riboli, professeur d'épidémiologie et de prévention du cancer à l'Imperial College de Londres, et Joël Doré, directeur de recherche à l'Inrae, en

ouverture des travaux. La conférence a permis d'apporter un éclairage transversal et pluridisciplinaire sur les thématiques liées à l'alimentation et le rôle positif que jouent les fruits et légumes pour la santé humaine et la durabilité de la planète. « Cette conférence a mis en lumière l'urgence d'actions concertées et volontaristes aux bénéfices de systèmes alimentaires durables et d'une meilleure santé pour tous », a constaté Delphine Taillez, directrice d'Aprifel. L'évènement a permis de partager les connaissances dans plusieurs domaines :

- les bénéfices santé des fruits et légumes dans la prévention des maladies chroniques - cancer, maladies cardiovasculaires (MCV) et diabète de type 2 (DT2) - mais aussi pour le microbiote, la santé mentale et la sécurité alimentaire ;
- la durabilité et la santé de la planète : conditions de production durables (santé des sols, utilisation de l'eau, biodiversité), rôle des fruits et légumes dans la lutte contre le changement climatique, ainsi que les innovations sociales liées à l'alimentation pour atteindre les objectifs de développement durable ;
- les déterminants du comportement et du choix des consommateurs : les facteurs en jeu tout au long de la vie, le rôle des environnements alimentaires, des pairs, du marketing et des politiques publiques, ainsi que les liens entre le mouvement, l'alimentation et le contrôle de l'appétit.

© iStock/pixino

© iStock/mauribb



Santé végétale



Régimes alimentaires

La dernière session du colloque s'est penchée sur les solutions, les recommandations, les actions et les priorités afin de placer les fruits et légumes au centre de la discussion One Health. Des experts internationaux et des acteurs locaux ont partagé leurs travaux. Une table ronde a permis aux scientifiques, aux acteurs de la filière et aux décideurs politiques de partager leurs expériences et de comparer leurs points de vue. « Cette conférence arrive à un moment clé à plusieurs titres », écrivait Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, dans le dossier de présentation d'EGEA. « De nombreux gouvernements s'engagent, en effet, dans des stratégies en faveur de la durabilité : santé, biodiversité, alimentation. L'approche « One Health », en plein essor, marque quant à elle une révolution. Elle permet de sortir de la traditionnelle approche disciplinaire et implique tous les acteurs concernés dans une démarche « transversale et holistique ». « Une évolution de nos régimes alimentaires pour soutenir un système alimentaire plus responsable sur le plan environnemental nécessitera probablement une « végétalisation » des disponibilités et des choix alimentaires, ont précisé les deux co-présidents. Les données actuelles soulignent l'importance d'évoluer vers une augmentation substantielle de la consommation de fruits, légumes, céréales et autres aliments d'origine végétale. Cependant, cette transition est très difficile et différentes dimensions doivent être prises en compte pour y parvenir tout en essayant d'avoir l'impact le plus positif à différents niveaux, à savoir la santé humaine et environnementale, ainsi que les dimensions sociales, culturelles et économiques, de nos sociétés ».

Ce 9^e colloque d'EGEA a permis « de partager avec la communauté scientifique les déterminants d'une alimentation saine et durable à base de fruits et légumes et prioriser les actions à mettre en œuvre pour les individus, la société et la planète », a conclu Christel Teyssedre, présidente d'Aprifel. Les conclusions de ce colloque permettent de « mettre en valeur le rôle des

fruits et légumes dans One Health en promouvant la sécurité alimentaire tout au long de la chaîne de valeur alimentaire, en prévenant les maladies humaines et en augmentant l'efficacité des systèmes de santé agricole », a-t-elle ajouté.

* Créées en 2003, les conférences EGEA sont des événements scientifiques internationaux uniques et une plateforme permettant à la communauté scientifique de partager et de discuter de ses idées et de ses travaux sur une alimentation saine et durable, riche en fruits et légumes ».

Olivier Masbou

Aprifel pour des politiques publiques volontaristes

A l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation qui s'est tenue le 16 octobre 2023, Aprifel a rappelé la nécessité de mettre en place de véritables actions des pouvoirs publics pour une alimentation saine et durable accessible à tous, avec des fruits et légumes. « Sur le plan scientifique le constat est clair et alarmant, écrit l'Agence : crise climatique, augmentation incontrôlée de l'obésité et des maladies chroniques (cancers, diabète, maladies cardiovasculaires), déficit d'éducation alimentaire et nutritionnelle, manque d'accessibilité à l'alimentation saine en particulier aux fruits et légumes, influence néfaste du marketing alimentaire... il n'a jamais été plus urgent d'agir et d'adopter des stratégies communes et volontaristes en matière d'alimentation pour la santé de tous et celle de la planète ». Ainsi et dans une approche « One Health », Aprifel appelle les pouvoirs publics à conduire de véritables politiques pour une alimentation saine et durable, accessible à tous. Les systèmes alimentaires et de santé français et européens doivent proposer de concert un dispositif de prévention innovant sur le plan social, environnemental et de santé publique ; il est donc urgent et impératif que les pouvoirs publics prennent davantage de mesures afin d'opérer des changements significatifs. In fine, il s'agit que le choix le plus simple et évident pour les individus soit aussi le plus durable.

SANTÉ HUMAINE ET SANTÉ ANIMALE SONT ENCORE TROP CLOISONNÉES

La santé humaine, celle des animaux et des écosystèmes sont interdépendants. La santé de l'un peut affecter celle de l'autre. Bernard Vallat plaide pour un rapprochement de ces disciplines de façon à mieux prévenir et lutter contre l'apparition et la diffusion des maladies, notamment émergentes.

Que signifie le concept « une seule santé », « one health » en anglais ?

Bernard Vallat : Les scientifiques qui s'intéressent à la santé travaillent trop en silo. Il y a ceux qui s'occupent de santé humaine, sans tenir compte de ce qui se passe autour d'eux. Il y a ceux qui travaillent sur la santé animale généralement déconnectés de la médecine humaine. Et puis, il y a les spécialistes du milieu complètement ignorants des évolutions en matière de santé humaine et animale. Trop de scientifiques de la santé humaine se désintéressent de ce qui se passe dans le règne animal alors que ce dernier pourrait être source d'expériences et de leçons à tirer pour prévenir les catastrophes sanitaires. Le concept « one health » consiste à créer des passerelles entre la médecine humaine, la santé animale et l'environnement. L'objectif est de rapprocher tous ces spécialistes, de les inciter à se concerter davantage et de créer des synergies. Les évolutions du milieu peuvent provoquer l'émergence de pathogènes qui risquent d'affecter l'homme et l'animal. De même de nombreuses maladies apparues chez l'animal peuvent se propager à l'homme.

L'épidémie de Covid 19 a-t-elle accéléré cette prise de conscience ?

B.V. : J'aimerais vous dire que oui. Mais ce concept prend du temps à se concrétiser. Il y a de nombreuses chapelles qui défendent leur pré-carré et qui continuent de travailler isolément. Il y a encore beaucoup de freins pour aller vers une approche globale et concertée de la santé.

Approche similaire

Que nous apprennent les épizooties sur la gestion des pandémies humaines ?

BV : Les méthodes de prévention et de contrôle des épizooties sont applicables aux pandémies humaines. Hormis l'abattage des animaux malades ou à risque, des mesures telles que l'isolement, l'interdiction des déplacements, les stratégies de vaccination sont similaires pour l'homme et l'animal. La véritable différence est que la médecine humaine a une approche individuelle du traitement des malades, alors que les vétérinaires sont davantage habitués à gérer des populations d'animaux confrontées à la diffusion d'un agent pathogène et à mettre en place des prophylaxies collectives. Dans le cas de la Covid, le corps médical a manqué de vision et a été dépassé par un phénomène pour lequel il n'était pas préparé.



Bernard Vallat
Ancien Directeur de l'Organisation mondiale
de la santé animale

Interview Bernard Vallat, ancien directeur de l'Organisation mondiale de la santé animale

La mondialisation des échanges et le développement des voyages ont-ils une influence sur l'apparition et le développement des maladies émergentes ?

B.V. : Bien entendu et surtout la vitesse avec laquelle s'effectuent les déplacements. Autrefois, il fallait dix ans pour qu'une épidémie passe d'un continent à l'autre. Aujourd'hui la vitesse des moyens de communication est supérieure au temps d'incubation d'une maladie. C'est la raison pour laquelle, les mesures de protection aux frontières ne sont pas suffisantes. Il faudrait intervenir plus en amont et beaucoup plus tôt grâce à un système d'alerte précoce actif sur tout le territoire qui permettrait d'avoir une réponse rapide, en cas d'apparition d'une nouvelle maladie.

Le changement climatique peut-il être mis en cause ?

B.V. : Des pathogènes qui étaient circonscrits à certains climats profitent du réchauffement de la planète pour s'étendre sous d'autres cieux. C'est par exemple le cas de la dengue, une maladie présente dans les zones tropicales ou subtropicales transmise par les piqûres d'un moustique. Autrefois, celui-ci était détruit par le froid et la maladie restait circonscrite dans son espace d'origine. Le radoucissement des températures a favorisé la migration du moustique dans des zones géographiques où il était absent jusqu'à présent et l'apparition de la maladie dans des lieux où elle était inconnue. C'est aussi le cas pour la maladie hémorragique des cervidés qui vient d'affecter des bovins dans le Sud-Ouest de la France.

L'élevage intensif hors de cause**Qu'en est-il de l'appauvrissement de la biodiversité et de la déforestation ?**

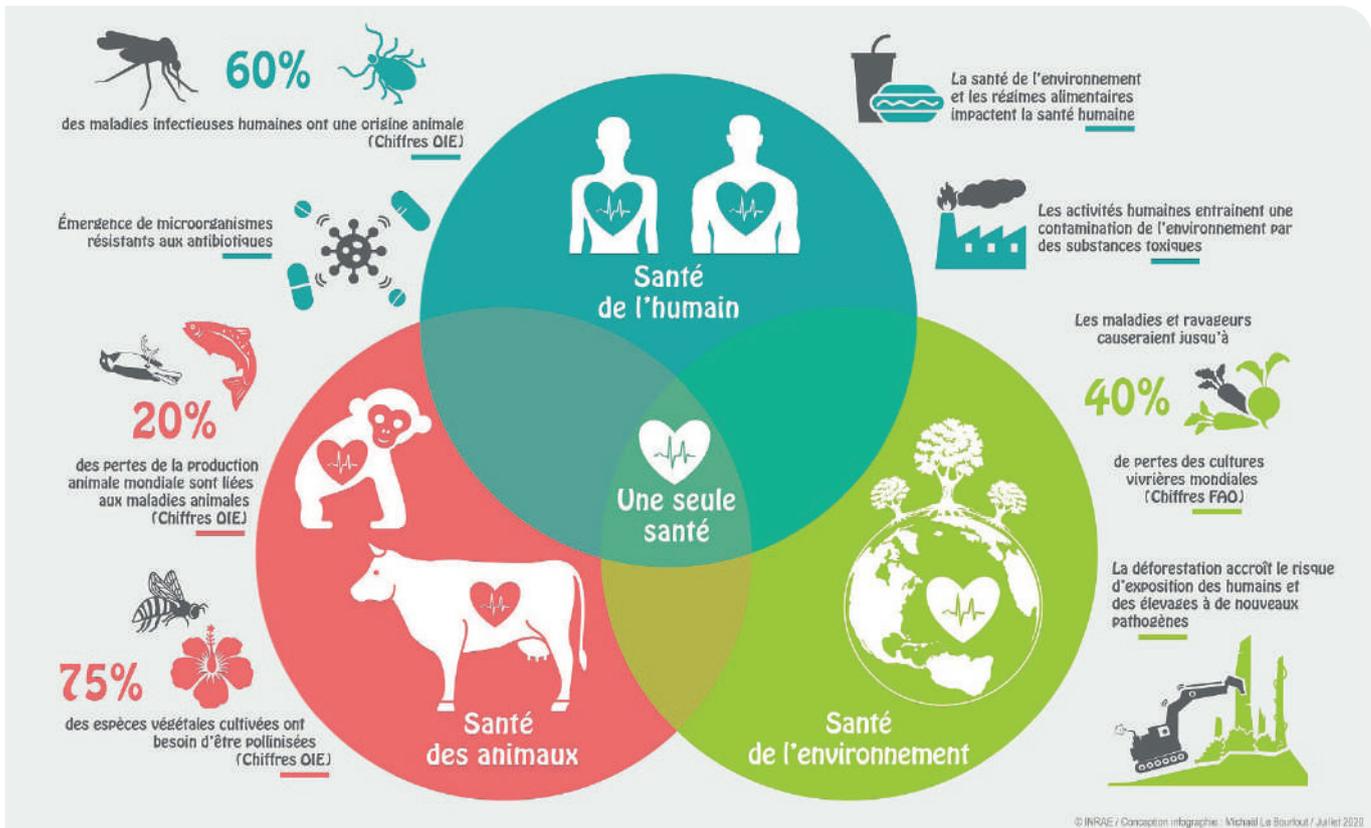
B.V. : Certaines théories prétendent que la diminution du nombre d'espèces animales crée les conditions favorables à la diffusion plus efficace de certains pathogènes.

La présence de nombreuses espèces aurait un effet barrière sur leur développement. Mais je reste perplexe sur la validité de cette analyse qui me paraît insuffisamment démontrée et j'aimerais que des recherches plus approfondies soient engagées pour établir de telles preuves. En revanche, dans le passé, la déforestation a pu jouer un rôle dans l'apparition de nouvelles maladies. En Malaisie, par exemple, au début des années 2000, la destruction de la forêt au profit des plantations de palmiers à huile a perturbé la niche écologique dans laquelle vivaient des chauve-souris. Celles-ci ont essaimé, se sont rapprochées des villages et ont trouvé refuge dans des élevages de porcs. Le virus Nipah qu'elles hébergeaient s'est répandu par leurs excréments et a contaminé les animaux. Le cheptel a été décimé et l'épizootie n'a pu être maîtrisée que par l'abattage massif de millions de porcs. Le virus qui s'est transmis à l'homme a provoqué la mort de 300 personnes. Si les spécialistes de la santé animale et de la santé humaine s'étaient davantage concertés, les autorités publiques auraient pu intervenir plus précocement et éviter une telle catastrophe.

Certains reprochent à l'élevage intensif d'avoir une responsabilité dans l'apparition et de la diffusion de nouvelles maladies, partagez-vous cette analyse ?

B.V. : C'est une idée développée par les organisations animalistes. Il s'agit d'une thèse absolument fautive qui relève d'une manipulation de l'opinion publique. On n'a jamais vu un pathogène sortant d'un élevage intensif infecter les humains et développer une pandémie. On peut imaginer cependant que ces organisations puissent avoir raison dans le cas très particulier des élevages industriels des pays pauvres où l'encadrement vétérinaire est insuffisant ou défectueux. Dans ces pays les éleveurs sont amenés à utiliser beaucoup d'antibiotiques qui peuvent développer de l'antibiorésistance chez certaines bactéries. Celles-ci peuvent ensuite se propager et se développer chez l'homme.





Le rôle des agriculteurs

Quelles mesures préconisez-vous pour rapprocher davantage santé humaine, santé animale et écosystèmes ?

B.V. : Le rôle des pouvoirs publics est fondamental. Il est de leur responsabilité de créer des ponts entre ces trois disciplines. C'est la raison pour laquelle la création d'un comité national associant vétérinaires, médecins et environnementalistes sur les questions de santé est essentielle. Ce comité serait consulté sur les risques sanitaires, les mesures à prendre pour prévenir et combattre l'apparition et la diffusion de nouvelles maladies avant de légiférer. Idem au niveau international, il serait souhaitable de renforcer davantage des structures telles que l'Organisation mondiale de la santé animale, l'Organisation mondiale de la santé et la FAO qui diffuseraient alors des recommandations communes à destination des États.

Quels enseignements peut-on tirer du développement de ce nouveau concept en terme de santé mais aussi d'alimentation, de sécurité alimentaire et de relocalisation de certaines productions ?

B.V. : Si l'on veut maîtriser davantage la diffusion de nouvelles pandémies, il faut être très vigilant sur les mouvements de personnes, les transports des animaux et de marchandises. Cela implique un renforcement des contrôles sanitaires et vétérinaires aux frontières et dans les aéroports. Mais ce n'est pas suffisant. Les États devraient se doter de systèmes d'alerte précoce.

Les agriculteurs auraient un rôle à jouer dans la mesure où ils voient, mieux que d'autres, les changements dans la nature. Les chasseurs et les forestiers également peuvent repérer avant d'autres des événements indésirables ou des dysfonctionnements qui apparaissent dans la faune sauvage. Faut-il ou non relocaliser les productions agricoles ? Je n'ai pas de réponse définitive à ce stade. Mais en développant les voyages, les échanges de biens, le transport des animaux, d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre, on accroît les risques de diffusion des maladies émergentes.

Propos recueillis par Michel Bourdoncle

Une seule santé en chiffres

Au moins 60 % des maladies humaines infectieuses ont une origine animale et 75 % des agents pathogènes émergents proviennent des animaux domestiques ou de la faune sauvage. De nombreuses pandémies, comme le Covid-19, les virus Zika et Ebola, la grippe aviaire ou encore le Sida, ont en commun de venir des animaux. Le nombre de grandes épidémies au niveau mondial a augmenté depuis un siècle, à mesure de l'accroissement de la population mondiale, de l'intensification des transports, de la dégradation de l'environnement et du développement des villes. L'activité humaine joue ainsi un rôle majeur dans la propagation de maladies infectieuses : la déforestation a par exemple mis en contact les animaux sauvages et ceux d'élevage, facilitant le passage de nouvelles maladies à l'homme.

ONE HEALTH : ET LA SANTÉ ÉCONOMIQUE ?

Le think-tank Agridées a présenté, mi-mars, une longue note pédagogique de 100 pages dans laquelle il a disséqué le concept de One Health (une seule santé ou santé globale), et rappelé quelques vérités.



« Pour booster le One Health, il faut de solides politiques publiques qui s'appuient sur la cohérence juridique, législative et réglementaire ainsi que de l'innovation, à travers le biosourçage, les données et l'innovation » a expliqué Marie-Cécile Damave, responsable Innovations et Affaires internationales à Agridées. Mais réussir à concilier santé animale, santé environnementale, et santé humaine suppose un préalable : la bonne santé économique des exploitations agricoles. Sur cet axe jugé plus transversal, « il faut investir davantage dans les actions de prévention », plaide Agridées. C'est notamment ce que font les vétérinaires depuis un certain nombre d'années. Pour le traitement des cheptels, le traitement par les antibiotiques n'est plus automatique. L'objectif est notamment d'éviter l'antibiorésistance, le phénomène qui consiste, pour une bactérie, à devenir résistante aux antibiotiques. « La première raison du bien-être, c'est d'être soigné quand on est malade », a rappelé Laurent Perrin, président du Syndicat national des vétérinaires libéraux (SNVEL). « Mais nous conservons un arsenal thérapeutique afin de réaliser des prescriptions raisonnées », a-t-il ajouté*. La prévention c'est aussi les analyses de sols effectuées par Adeline de Vriendt, céréalière dans les Ardennes. « J'essaie de comprendre les carences de mes sols et de mes plantes pour leur apporter des soins, si nécessaire », a-t-elle expliqué. Son objectif est de dépenser le moins d'intrants possibles car ils sont coûteux. « Je suis vigilante sur la santé économique de mon exploitation pour la pérenniser », a-t-elle affirmé.

Risque à partager

« Le One Health c'est aussi la souveraineté alimentaire qui est la capacité des acteurs du système alimentaire à apporter la sécurité alimentaire en quantité et qualité », a poursuivi Hermine Chombart de Lauwe, déléguée générale du Conseil national de la résilience alimentaire (CNRA). Les projets alimentaires territoriaux qui commencent à s'étendre en France (+ de 450 le

1^{er} janvier 2024) sont une approche intéressante, a estimé Pascal Goumain, président d'AMP Saumon de France ainsi que l'innovation à travers la R&D sur les biosolutions et les NBT/NGT a renchéri Arnaud Lagriffoul, responsable développement durable chez De Sangosse. Pour ce dernier, la transition agroécologique qui participe à une seule santé est un « escalier à monter une marche après l'autre. A chaque marche franchie, il y a toujours une prise de risque supplémentaire. Il faut qu'elle soit partagée par l'ensemble de la chaîne de valeurs et qu'elle ne repose pas uniquement sur l'agriculteur », a-t-il développé. Pour concrétiser le One Health, une des étapes consistera à mixer toutes les données interopérables de santé, a annoncé Driss Aït-Mani, experte-santé chez Orange/Enovacom.

Un ministère du One Health ?

L'idée est de pouvoir paramétrer et « scoriser » le patient pour déterminer l'efficacité des actions menées. « Toutefois la difficulté, c'est l'accumulation des scores qui sont parfois en contradiction », a concédé Claire Rogel-Gaillard, directrice scientifique adjointe pour l'agriculture à l'Inrae. Pour elle, ce concept va « redéfinir le métier d'agriculteur, avec notamment de la production de données et des services à rémunérer ». Olivier Mariotte, Co-président de France for One Health, émet l'idée qu'à terme, il soit possible de créer un ministère du One Health qui réunisse l'agriculture, l'écologie et la santé, avec en plus, la création d'une « méga Académie du One Health qui regroupe celles de l'Agriculture, de la médecine et des vétérinaires ». Comme l'a résumé Emmanuelle Soubeyran, directrice générale adjointe de l'alimentation, « chacun dispose d'une partie de la solution. D'où la nécessité d'échanger pour construire » et pérenniser l'économie de l'agriculture. « Car il n'y aura pas de One Health sans des agriculteurs engagés ».

(*) Depuis la mise en place du plan Ecoantibio, l'exposition des animaux aux antibiotiques en France a diminué de 52% entre 2011 et 2022

Christophe Soulard





©Stockkodachrome25

LES ÉLEVEURS EN QUÊTE DE CLARIFICATIONS

Le congrès de la Fédération nationale bovine (FNB) s'est achevé le 8 février à Vichy (Allier). Son président, Patrick Bénézit, s'est fait l'écho des demandes de sa base. Les éleveurs attendent des actes concrets de la part du gouvernement et de l'Europe ainsi qu'une ligne directrice claire sur leur secteur d'activité.

« Respecter Egalim pour dégager du revenu, obtenir de la reconnaissance et avoir des perspectives (...) l'attente des éleveurs est énorme », a martelé tout au long de son discours final le président de la FNB, Patrick Bénézit. L'éleveur du Cantal s'est inquiété de la décapitalisation qui touche les exploitations. En 2023, 100 000 vaches allaitantes ont disparu auxquelles s'ajoutent 100 000 vaches laitières. « En sept ans, ce sont un million de vaches de moins en France », a-t-il précisé. Ce phénomène s'explique en partie parce que les éleveurs ne sont pas payés au juste prix : « Que ce soit en brouards, en jeunes bovins, en génisses, etc. il manque entre 50 centimes et un euro du kg de carcasse pour que nous puissions couvrir nos coûts de production », s'est-il inquiété. En bout de chaîne, le revenu des agriculteurs spécialisés devrait baisser de -14 % pour l'année 2023. C'est cette accumulation de contraintes qui a conduit les agriculteurs dans la rue : « La colère n'est pas éteinte », a averti le président de la FNB. Refusant une baisse de cheptel en France, il a demandé que l'Etat soit le premier à être exemplaire et à appliquer la loi Egalim dans son volet restauration collective* et à renforcer les contrôles contre les acteurs de l'aval qui la détournent ouvertement. Parmi les autres sujets de préoccupation listés par Patrick Bénézit : « la frénésie bureaucratique de Bruxelles qu'il faut stopper » mais aussi l'affichage environnemental : « Il faut le jeter à la poubelle si la viande française n'est pas en vert et la viande brésilienne n'est pas rouge ». Sur le fond, c'est la méthode analyse du cycle de vie (ACV) que les éleveurs remettent toujours et encore en cause car elle ne tient pas compte des aménités positives créées par l'élevage. L'observation indicielle (par satellite) reste aussi une pierre d'achoppement entre la FNB et le ministère de l'Agriculture. « Il existe une trop grande distorsion entre ce que les indices relevés par le satellite et la réalité du terrain », a en substance souligné Patrick Bénézit qui réclame un vrai plan de souveraineté de l'élevage qui répondra à des questions simples : Quel modèle d'élevage ? Quel nombre de vaches ? Combien d'éleveurs ? Quelle stratégie à l'international ? etc. « Nous attendons des propositions pour le Salon de l'agriculture », a-t-il insisté.



« Lutter contre la décapitalisation »

Resté à Paris pour « régler les demandes émises par les agriculteurs » pendant la crise agricole et « tenir le calendrier », le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau a tenté, en visioconférence, de rassurer, sans trop les convaincre, les 500 congressistes, en listant les annonces gouvernementales. Il a ainsi assuré que les contrôles de l'application d'Egalim sont actuellement renforcés et qu'il fallait envisager de corriger la loi pour que les négociations entre industriels et la grande distribution viennent après les négociations entre agriculteurs et industriels afin de socler définitivement le prix de la matière première agricole. Il souhaite aussi que cette correction législative prévoit de lutter contre le contournement des GMS qui négocient avec leurs centrales européennes. Affirmant sa volonté de « partir à la reconquête » et de « lutter contre la décapitalisation » il estime que la « contractualisation est une voie à explorer ». Le ministre a aussi donné quelques gages sur l'étiquetage environnemental en disant qu'il « doit tenir compte des pratiques de l'élevage » et ne pas venir le stigmatiser. Il a en revanche été plus flou sur la viande de synthèse qu'il surnomme la « viande désincarnée ».

Il souhaite qu'elle soit « écartée », quand les éleveurs entendent que ce produit chimique ne soit ni produit, ni commercialisé. Les demandes de clarifications n'ayant pas été obtenues, nul doute que la venue de Marc Fesneau sur les stands de races à viande au prochain salon de l'Agriculture déboucheront sur quelques explications de texte.

(*) La loi impose à la restauration collective publique d'offrir, à compter de 2022, au moins 50 % de produits durables ou sous signes d'origine ou de qualité dont minimum 20 % de produits bio y compris en conversion.

Christophe Soulard



LA VIANDE BOVINE FRANÇAISE EN ASSEZ BONNE SANTÉ

Caroline Monnot, agroéconomiste à l'Institut de l'Élevage (Idèle) a présenté aux 500 congressistes de la Fédération nationale bovine réunis à Vichy (Allier), une étude intitulée « *Où va le bœuf ?* ». Un état des lieux sans concession d'un secteur économique en pleine évolution.

Même si l'enquête a été réalisée entre mars et décembre 2023 auprès de 88 entreprises avec 60 entretiens, elle donne une bonne photographie de l'état de l'élevage français avec de nombreux éclairages. Tout d'abord une bonne nouvelle qui va à l'encontre des idées reçues : la consommation est relativement stable depuis près de 20 ans. « *Elle est même solide* », reconnaît l'experte. Les niveaux de 2005 (1,3 millions de tonnes - Mt) équivalent peu ou prou ceux de 2022, avec quelques fluctuations pendant ce laps de temps. Sur les 17 dernières années, les importations se sont légèrement rétrécies en volume : elles ont légèrement reculé de 23,2 % (2005) à 21,7 % (2022), avec un pic à 27 % entre 2006 et 2009 et une chute pendant les années Covid : 19,3 % en 2021. Ces importations viennent principalement d'Union européenne, en particulier d'Irlande, Pays-Bas, Allemagne et Pologne. « *Cependant, les importations des Pays-Bas contiennent souvent des pièces en provenance d'autres pays* », a précisé l'agroéconomiste.

Autre enseignement de cette intéressante étude : les GSM constituent toujours le principal débouché de la viande bovine toutes origines (49 % en 2017 et 44 % en 2022), devant la restauration hors domicile (RHD) qui voit sa part augmenter : 24 % en 2017 et 27 % en 2022. Les tendances sont identiques pour la viande bovine française. Les grandes enseignes représentent toujours plus de la moitié des débouchés (58 % en 2017 et 54 % en 2022) devant la RHD (15 % en 2017 et 16 % en 2022). « *Cependant près des deux tiers (63 %) de la viande*

consommée en RHD est une viande importée », souligne l'étude de l'Idèle. Cette part ne cesse d'augmenter. Elle n'était que de 57 % en 2017.

Segmentation

La RHD est toujours un secteur où la viande bovine y tire bien son épingle du jeu, à travers des plats comme le burger. « *Il a toujours la cote, parce que c'est un plat copieux à un prix abordable* », remarque Caroline Monnot. Au point que même les kebabs et les food-trucks en font leur produit d'appel presque favoris. Même s'il s'est fait doubler par la pizza en 2023, le burger était le plat le plus vendu en 2021 et 2022. L'Idèle a par ailleurs segmenté les débouchés pour chaque catégorie d'animaux. Ainsi les vaches de races à viande sont principalement valorisées en GSM via des produits transformés (34 %), via des pièces (barquettes - 26 %) et en boucherie (17 %). Quant à la viande des femelles laitières et mixtes, elles sont principalement vendues sous forme transformée (54 %, steak hachés) et des GSM piécés. Les jeunes bovins sont exportés à 60 %. Mais la viande parvient à gagner quelques parts de marchés dans les plats cuisinés aussi bien en frais (+16 % par rapport à 2017) qu'en surgelés (+6 %/2017).

Les boucheries qu'elles soient traditionnelles ou rituelles tirent assez bien son épingle du jeu. Elle s'approvisionne de manière prépondérante en « *vache viande* » (36 %), en JB viande (23 %) et génisse viande (17 %). Pas moins de 15 % sont aussi importés « *majoritairement en zone urbaine* ».

Christophe Soulard

BÂTI

Gros-œuvre, fondations, adduction d'eau potable, eaux usées, eaux pluviales.



ATELIER DE TRANSFORMATION

Matériel pour les salles de traite, caveaux, chais, fromageries. Tubes, caniveaux et siphons inox, séparateurs d'hydrocarbures, tuyaux souples.

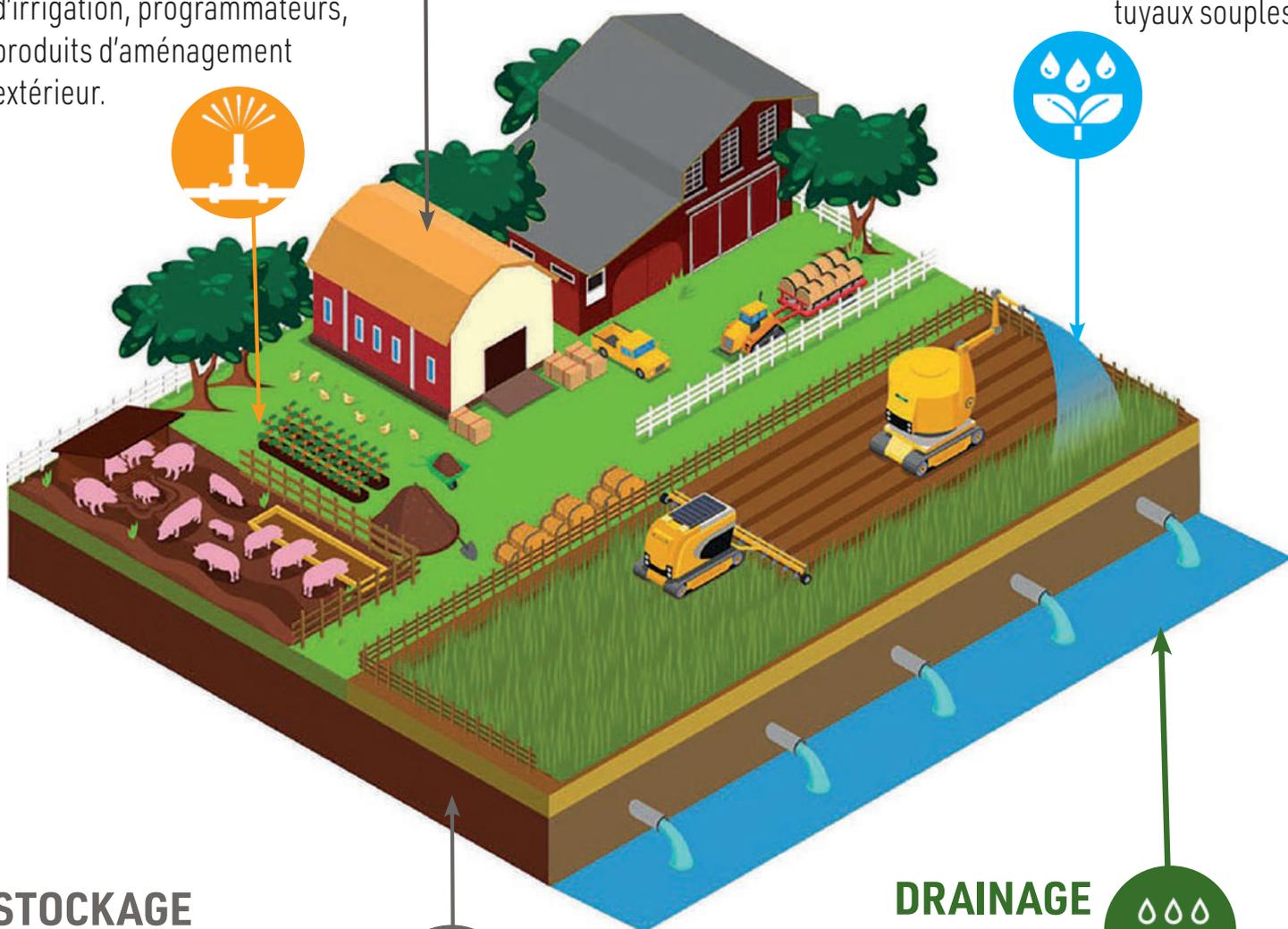
MICRO IRRIGATION

Goutte-à-goutte, réseaux d'irrigation, programmeurs, produits d'aménagement extérieur.



IRRIGATION DE GRANDES CULTURES

Adduction d'eau et aspersion. Pompes, pièces d'irrigation, canons/enrouleurs, tuyaux souples.



STOCKAGE

Cuve de stockage. Matériel pour la méthanisation. Membranes souples, raccords.



DRAINAGE

Rouleaux de drains, géotextiles, puits d'infiltration, têtes de pont.



LA RENTABILITÉ RETROUVÉE EN 2023 N'EST PAS GARANTIE EN 2024

Le marché européen n'est pas à l'abri d'un retournement conjoncturel si les surfaces de betteraves augmentent de plus de 5 %. L'Ukraine ambitionne d'exporter 1 Mt de sucre vers l'UE.

Le monde manque de sucre. Cette campagne, le marché mondial est déficitaire de deux millions de tonnes (Mt) après l'avoir été jusqu'à 4 Mt par an, les trois campagnes précédentes. En France, ce nouveau déficit européen et mondial rend la culture de betteraves sucrières très rentable. Selon la Confédération nationale des planteurs de betteraves (CGB), la tonne de racines est payée 55 € en moyenne, un prix suffisamment élevé pour couvrir des coûts de production estimés à 35 €/t pour un rendement moyen de 83 t/ha à 16 % de sucre. Cette année, 31,5 Mt de betteraves seront récoltées et la production de sucre est estimée à 3,7 Mt, hors jus vert.

Par ailleurs, les marchés des alcools, du bioéthanol (+ 22 % en 2022 sur un an) et du Superéthanol-E85 (+80 %) sont en plein boom. La vente de pulpe représente jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires des planteurs. Mais pour remplacer l'utilisation d'hydrocarbures fossiles, les sucreries envisagent de l'employer comme combustible. Or celle-ci est déjà très convoitée par les éleveurs et les méthaniseurs. « L'an prochain, les planteurs n'auront aucun intérêt de planter plus de 400 000 hectares de betteraves et à prendre le risque de déséquilibrer le marché européen du sucre », a affirmé Nicolas Rialland, directeur général de la CGB.

Cette année, 379 000 ha ont été cultivés. « A l'échelle européenne, une superficie augmentée de 5 % combinée à de bons rendements pourraient engorger le marché européen », a ajouté Franck Sander, président de la CGB. A moins de 35 € la tonne de betteraves, leur culture ne serait plus rentable en France.

« Mais les importations européennes de sucre d'Ukraine pourraient casser à elles-seules la dynamique du marché européen et brider en France le potentiel de production ! », avertit Franck Sander. Les Ukrainiens consomment moins de sucre depuis le début de la guerre et la culture de betteraves est en vogue. Cette année, l'Ukraine ambitionne d'exporter jusqu'à 700 000 tonnes de sucre et l'an prochain, le pays vise un million de tonnes.

Une concurrence inégale

Aussi la CGB demande fermement à la Commission européenne que « les tonnes de sucre importées soient réexportées vers d'autres marchés. Aider l'Ukraine ne peut être envisagé aux dépens des intérêts des planteurs européens ! ». « Après 2027, une des priorités de la nouvelle Pac est de remettre de la régulation dans les marchés », a ajouté le syndicat. Par ailleurs, les planteurs français ne rivalisent pas à armes égales avec leurs concurrents européens et mondiaux. La CGB dénonce une nouvelle fois les sur-transpositions en droit français de la réglementation européenne.

Depuis que les semences enrobées de néonicotinoïdes sont interdites par la Cour de justice européenne, le plan d'accompagnement annoncé par le ministère de l'Agriculture paraît insuffisant si une nouvelle crise sanitaire survenait. Le régime de minimis plafonne à 20 000 € les montants des indemnités. « Il n'existe aucune solution de remplacement efficace », déplore Franck Sanders. « Sinon, le Plan national de recherche et d'innovation lancé en janvier 2021 et élaboré par l'Institut technique de la betterave et l'Inrae n'aurait pas été prolongé de trois ans ». « Aussi, nous réaffirmons le principe "pas d'interdictions sans solutions" », a déclaré Nicolas Rialland. « Le plan de réduction des produits de protection des plantes annoncé, par la première ministre Elisabeth Borne, est inapproprié ». A Bruxelles, le rejet du Règlement européen « Utilisation durable des produits phytopharmaceutiques (SUR) » par le Parlement européen en séance plénière, le 22 novembre 2023 est un soulagement. La CGB « salue le vote des députés européens qui ont su écouter les agriculteurs ». Ces objectifs irréalistes auraient menacé la production agricole et la souveraineté alimentaire de l'Union européenne.



©iStock-Matauw

Frédéric Hénin

Interview de Bertrand Gomart, président de l'Association générale des producteurs de lin

« LA DEMANDE DE LIN EST FORTE, IL FAUT PRODUIRE PLUS ET PRODUIRE MIEUX »

Le lin bénéficie toujours d'une demande mondiale soutenue, les prix s'envolent mais la récolte est insuffisante. Le président de l'Association générale des producteurs de lin (AGPL) entend apporter des solutions pour augmenter les surfaces et les rendements à l'occasion de ses prochaines réunions hivernales. Rendez-vous le 10 janvier dans l'Aisne et le 16 janvier en Seine-Maritime.

Comment se comporte le secteur du lin actuellement ?

Bertrand Gomart : Bien, même s'il y a une tension sur les prix parce que les rendements ont été inférieurs de 30 % par rapport à une récolte normale et alors que la demande mondiale de lin augmente. C'est pourquoi nous organisons des réunions d'information avec les producteurs de lin que nous appelons « *les Hivernales* » pour leur parler du marché, de l'évolution de la demande, des dossiers techniques et réglementaires. Ces rencontres ont lieu prochainement dans les régions de production, Normandie, Hauts de France et Ile-de-France. Le lin est une culture spécifique, risquée, qui demande beaucoup d'attention, avec des rendements décevants ou excellents, mais c'est une culture passionnante. D'ailleurs, les 10 000 producteurs ont semé une surface proche du record, avec 133 000 ha en France - et 150 000 ha au total avec la Belgique et les Pays-Bas.

Compte tenu de la météo, c'est le rendement qui a été décevant en 2023 avec une production estimée à 110 000 tonnes de lin teillé. Mais les producteurs restent passionnés, intéressés, parce que c'est une culture résiliente.

Cependant, les producteurs de lin font face à des volatilités importantes ?

B.G. : Le marché du lin se fait de gré à gré, donc géré par l'offre et la demande. La diversité des qualités ajoute à la complexité, selon le climat, le lieu de production. Il y a une grande variabilité dans les rendements comme dans les prix, selon les parcelles.

Du coup comment convaincre les producteurs de lin de choisir cette culture ?

B.G. : Tout simplement parce que nous savons que le lin est très demandé, la demande est là et forte, le consommateur final veut du produit naturel, à l'origine tracée. Le lin est LA réponse à cette demande. Donc nous souhaitons que les surfaces de lin augmentent et pour cela nous accompagnons les producteurs, apportons des solutions pour réduire les risques. Nous avons obtenu la revalorisation des barèmes pour la culture du lin de l'assurance récolte, une avancée qui réduit le risque financier du producteur. L'AGPL travaille beaucoup sur ce dossier pour que les producteurs s'en saisissent. En cas de sinistre lié à la météo, cette assurance limite les dégâts. Un des thèmes que nous abordons dans les Hivernales, est « *comment produire plus et mieux* ». Nous faisons intervenir l'Institut Arvalis, notre institut de recherche appliquée, un technicien de teillage, qui connaît la plaine, qui voit beaucoup de champs et d'agriculteurs, et un producteur. Les trois dialoguent sur les pratiques culturales, le réglage de machines, la sélection variétale, avec des échanges et de retours d'expériences. Nous apportons des solutions pour que l'agriculteur évite les risques, sachant que cette culture reste complexe et nécessite de se remettre en question grâce aux sachants, y compris pour les questions d'investissement.

Une analyse du résultat économique

La plupart des cultures bénéficient d'études de rentabilité, est-ce le cas pour le lin ?

B.G. : Oui, nous calculons les coûts de production de la culture du lin grâce à Cer France que nous avons mandaté pour ces études. Nous sommes dans une période d'inflation et ces



coûts ont augmenté de 23 % en deux ans, et ce sont des coûts que le producteur doit investir dans sa production, et il faut en avoir conscience. Car aucune de nos exploitations ne produit que du lin, nous produisons en polyculture des betteraves, du colza, des pommes de terre, du blé... Le rôle de l'AGPL est de donner des données précises pour la culture du lin. Nous avons des résultats tangibles avec ces études depuis 2018 car le débouché économique est évidemment primordial pour un exploitant agricole. Cet outil nous sert aussi dans notre dialogue avec le ministère de l'Agriculture pour l'assurance récolte et l'établissement de barèmes.

Le matériel agricole nécessaire pour la culture du lin évolue-t-il ?

B.G. : Le matériel est très spécifique, très cher, il y a peu de fabricants et les machines nécessitent un réglage très fin, car le lin est très fragile et il ne faut pas l'abîmer. Moins on le touche, mieux c'est ! Nous formons les producteurs à l'utilisation des machines. Le semoir est générique, mais l'arracheuse ne sert qu'au lin, idem pour la retourneuse, et pareil pour l'enrouleuse à lin. Ces trois machines ne peuvent pas servir à d'autres cultures. Et compte tenu de la fenêtre de récolte, le lin nécessite presque un surinvestissement en machines de récolte.

Quels sont plus précisément les débouchés du lin ?

B.G. : Les débouchés de la fibre de lin sont à 90 % destinés au textile, c'est à dire la mode pour 60 %, l'ameublement et la maison pour 30 % - pour recouvrir les canapés ou pour les rideaux, les draps, le linge de table - et les 10 % pour les usages techniques et co-produits. La demande de fibre naturelle est une lame de fond. Le consommateur veut savoir d'où elle vient, comment elle a été fabriquée. Sachant que la France, la Belgique et les Pays-Bas représentent 3/4 de la production mondiale de fibre de lin, la filière a créé deux marques de traçabilité, European Flax™ qui certifie l'origine ouest européenne de la fibre et Masters of Linen™ qui garantit la traçabilité de la fibre European Flax transformée en fil et en tissus par des entreprises européennes. Ces labels ont vocation à se retrouver sur les étiquettes du produit fini.

La promotion via les marques

Comment se comportent les exportations ?

B.G. : La majeure partie des filatures de lin sont en Inde et en Chine mais il reste en Europe des filatures très innovantes. Mais même si la transformation a lieu à l'autre bout du monde, nous insistons auprès des marques sur l'origine de la fibre de lin qui se situe entre Caen et Amsterdam, avec un vrai savoir-faire des agriculteurs et des teilleurs de ces régions, qui se transmet de génération en génération.



©iStocktoigart

Comment faites-vous la promotion du lin ? Uniquement auprès des professionnels ?

B.G. : La promotion du lin se fait par notre organisation européenne, l'Alliance du lin et chanvre européens. Pour parler au consommateur, les marques haut de gamme et luxe sont le principal interlocuteur. Et nous menons des actions auprès des grands magasins, comme la Samaritaine ou le BHV, auxquels l'Alliance apporte un soutien dans leurs actions de marketing ou leur projet artistique. Il y a quelques années un champ de lin a été implanté devant le BHV. Ce champ de lin en plein Paris a donné de belles retombées médiatiques et a permis d'augmenter les ventes en magasin. Dans chacune des actions, des sachets de graines de lin sont distribués pour bien rappeler au consommateur qu'il s'agit d'une plante, d'un produit naturel, qui a des perspectives d'avenir.

Michel Bourdoncle

Les chiffres clés

132 654 ha en 2023 en France

110 000 tonnes de lin teillé

9 263 producteurs de lin

9 principaux départements liniers dans trois régions : Normandie, Hauts de France, Ile de France

Débouchés : 60 % mode, vêtements, 30 % ameublement, maison (draps, rideaux...), 10 % usages techniques et co-produits

Deux marques-labels : European Flax, qui garantit la traçabilité pour la fibre de lin premium cultivée en Europe de l'Ouest pour tous ses débouchés et Masters of Linen qui garantit de la traçabilité du lin transformé par des entreprises européennes sur sites européens et euromed.

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : UN ENJEU QUI DOIT AUSSI INTÉGRER L'EXPORT

Le Collectif Export & Souveraineté Alimentaire, lancé à l'initiative du CNPA⁽¹⁾ (Centre national pour la promotion des produits agricoles et alimentaires) regroupant les principaux acteurs de la filière agricole et agroalimentaire (dont INAPORC), représentant plus d'1,3 million d'emplois directs⁽²⁾, alerte sur les graves conséquences du déclin des performances de la France à l'export. Une étude⁽³⁾ a en effet été commandée au Cabinet Asterès, appuyée sur une base de données recensant 12 146 entreprises et coopératives, à la fois agricoles et agroalimentaires, qui concentrent 53 % de l'activité et 60 % des exportations de la filière.

Cette étude montre :

- **Une évolution inquiétante des exportations et de la balance commerciale française**

L'étude rappelle la baisse des parts de marché françaises à l'export sur l'alimentaire, qui sont passées **de 5,7 % en 2010 à 4,5 % en 2022**. Les exportations françaises **baissent en volume et ne parviennent pas à suivre la hausse de la**

consommation mondiale qui a doublé depuis 2004. La France recule à la 6^e place des exportateurs alimentaires mondiaux et la balance commerciale alimentaire connaît un effondrement rapide hors vins et spiritueux, et céréales.

- **Un impact économique majeur de l'export pour les entreprises du secteur**

L'analyse économétrique démontre qu'une variation des exports reposant sur une variation de la production a un impact important sur les **résultats économiques de l'entreprise**. Les exportations sont donc un levier de création ou de maintien de valeur via les débouchés pour l'agriculture et l'industrie agroalimentaire française, en particulier pour les secteurs où la consommation baisse sur le marché intérieur.

- **Des effets en chaîne majeurs des exportations sur le consommateur français et l'économie nationale**

Les scénarios développés (ci-dessous) montrent que les variations de nos exportations alimentaires ont des effets considérables sur la compétitivité de la filière agricole et agroalimentaire, sa capacité à répondre aux besoins des consommateurs et l'ensemble de l'économie française.

LES DEUX SCÉNARIOS DÉVELOPPÉS PAR ASTERÈS :

Scénario 1 : À horizon douze ans, si la filière agricole et agroalimentaire poursuivait sa baisse des exportations en volume sans pouvoir continuer à augmenter la valorisation de ses produits, cela :

Aboutirait à une perte nette pour l'économie française de 11 milliards € d'activité par an, d'1,6 milliard € de recettes publiques par an et de 33 000 emplois ;

Entraînerait une perte de 2,1 à 3,5 milliards € d'investissements cumulés pour la période.

Scénario 2 : À horizon douze ans, si la filière agricole et agroalimentaire arrivait à l'opposé à augmenter sa production pour rattraper les parts de marché perdues à l'export depuis 2010 :

Elle bénéficierait d'un gain de 24 milliards € d'activité supplémentaire par an, de 3,5 milliards € de recettes publiques par an et de plus de 75 000 emplois supplémentaires

Et elle bénéficierait d'une hausse de 4,6 à 7,7 milliards € d'investissements cumulés pour la période.



Jérôme Despey, président du CNPA, à l'initiative du Collectif Export & Souveraineté Alimentaire :

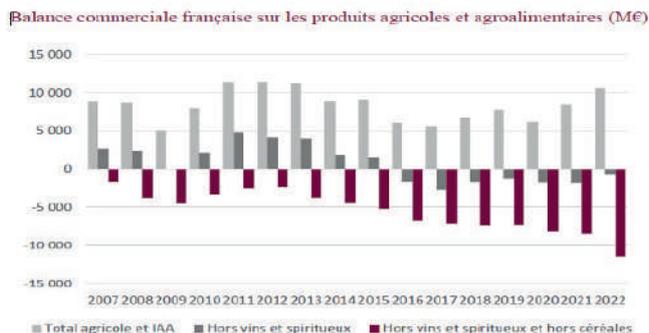
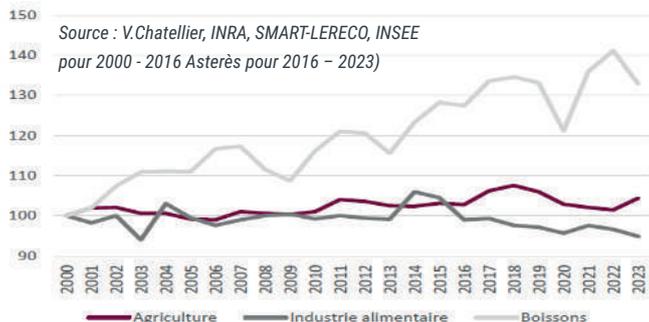
« Dans la situation de crise grave que nous connaissons, le renforcement de l'export est une nécessité absolue. Sans une filière compétitive et performante à l'export, nous ne pourrions pérenniser le modèle alimentaire français, investir pour l'avenir et répondre aux besoins des consommateurs avec des produits accessibles et de qualité. Nous avons besoin de politiques publiques cohérentes qui donnent des perspectives aux acteurs de la filière aussi bien sur le marché national qu'à l'international. Au sein du Collectif, nous voulons défendre ces convictions et porter une nouvelle vision de la souveraineté alimentaire qui se définit par la capacité de la France à garder la maîtrise de son destin et d'être en contrôle de ses choix stratégiques pour l'avenir. »

⁽¹⁾Le CNPA regroupe une grande partie des organisations professionnelles et interprofessionnelles des filières agricoles et agroalimentaires françaises: ANIA, Anivin de France, APCA, CNIPT, CNMCCA, FNSEA, INAPORC, INTERBEV, INTERCEREALES, INTERFEL, La Coopération Agricole, MEDEF

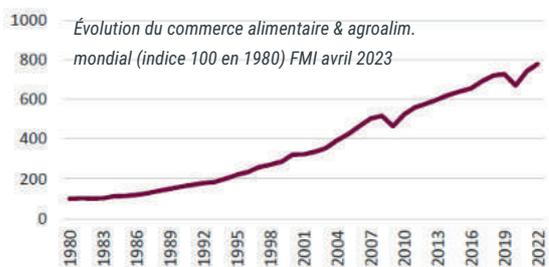
⁽²⁾Sources Insee-Esane et Agreste

⁽³⁾Les exportations agricoles et agroalimentaires : un enjeu considérable pour l'avenir de la France Étude économique ASTERÈS Janvier 2024

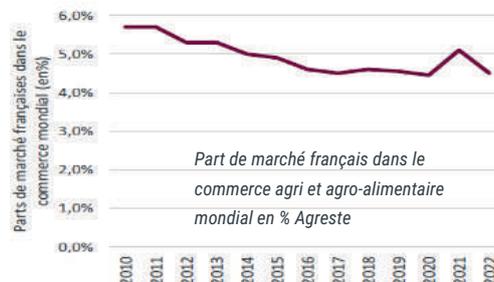
La France dans le commerce mondial agricole et agro-alimentaire (Extrait Etude ASTERès)



Pour exporter il faut d'abord produire or la production française Agriculture et Industrie alimentaire stagne depuis 20 ans hors Boissons (graph de gauche). Cette stagnation est due à une réduction des facteurs de production (Sols, Cheptel, Main d'œuvre) non compensée par les gains de productivité, et elle entraîne une dégradation de la balance commerciale surtout hors Boissons et Céréales (graph de droite)

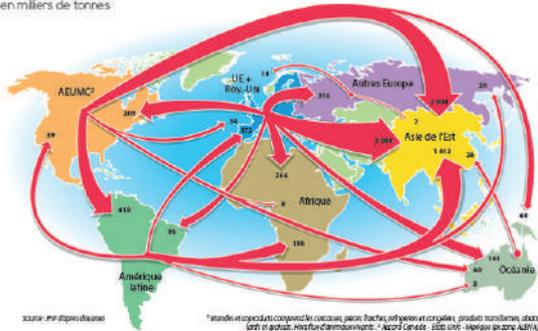


lors que le commerce mondial est dynamique avec un x 8 en indice en 40 ans (graphique de gauche Source: FMI, World Economic Outlook avril 2023) mais la France recule en parts de marché.



Le porc dans le commerce mondial

Flux de viandes et de coproduits¹ du porc dans le monde en 2022 en milliers de tonnes



Près de 10 % de la production va sur le commerce mondial pour servir des marchés émergents et l'export reste un débouché majeur pour l'UE qui plus est indispensable à la filière française pour l'équilibre économique des carcasses.

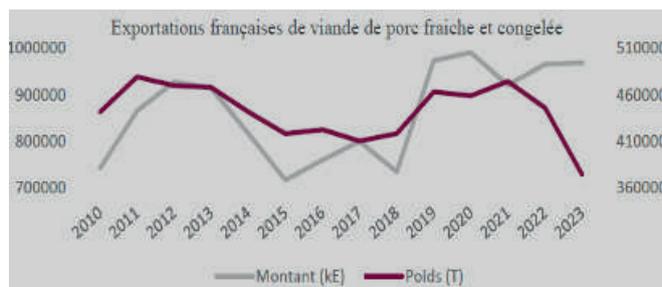
Cette mappemonde réalisée par l'IFIP illustre la part essentielle de la Chine et de l'Asie comme débouché export de porc.

Ce marché est disputé par l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique Latine avec respectivement 3,3 et 1 Millions de tonnes exportées vers cette région du monde.

Elle confirme aussi la part croissante de l'Amérique Latine et notamment du Brésil sur ce marché.

L'export indispensable à la filière porcine (extrait Etude ASTERès)

La filière porcine est régulièrement prise en exemple de l'intérêt de l'exportation pour valoriser ce que les consommateurs français délaissent (soit environ 10 % du volume total) et augmenter la rentabilité des entreprises de l'aval et gagner en compétitivité, à l'étranger ou sur le marché national. Une valorisation supplémentaire de 10 € par porc commercialisé participe à la valorisation de chaque porc produit en France surtout quand le marché subit une certaine volatilité des prix (cf. courbe source FranceAgriMer). En 2023, les exportations de viande de porc fraîche et congelée (la moitié des exportations de viande porcine) ont chuté de 17 % en volume à fin novembre, alors que les exportations en valeur augmentaient de



15 %. 2023 a ainsi marqué le point le plus bas en volume, avec 374 000 tonnes équivalent carcasses, et presque le point le plus haut en valeur avec 968M€, depuis 2010.

LES EFFETS DE LA CHUTE DE PRODUCTION EN CHINE

La chute des prix du porc en Chine entraîne une réduction du cheptel qui a pour effet de réduire les importations de soja et qui pourrait aussi expliquer la hausse des prix du porc en Europe.

C'est à un effet cycle de prix ou billard à plusieurs bandes à quoi l'on assiste à partir de l'évolution des statistiques de production et d'importation chinoise de porc. En un an, le prix du porc en Chine s'est réduit d'un tiers, comme aux Etats-Unis et au Canada d'ailleurs, ou le recul est encore plus important. Devant la chute de rentabilité, les producteurs de porc chinois réduisent leur cheptel. A ce phénomène s'ajoutent les cas de peste porcine qui provoquent la perte de millions de tonnes de production depuis 2018. Le niveau de production antérieur n'a jamais été retrouvé, il manque encore 30 millions de tonnes (Mt) à l'appel. Cette réduction des volumes de production de porc à une influence non négligeable sur les importations de soja par la Chine, un peu plus de 100 Mt essentiellement en provenance du Brésil et d'Argentine, soit un quart de la production mondiale de soja (400 Mt). Les prix du soja cotés à Chicago s'en ressentent, coincés sous la barre de 500 \$/t, une chute limitée cependant par la hausse de la consommation de soja ou de produits dérivés (tourteaux, huiles) dans le reste du monde.

Produit stratégique

Les Chinois étant les plus gros consommateurs de porc au monde, le ministère de l'Agriculture chinois craint par-dessus tout qu'un déséquilibre trop important entre l'offre, la demande et les prix ne vienne perturber le marché. Par voie de communiqué, il a indiqué vouloir renforcer ses stocks en achetant du porc, soit sur le marché domestique pour maintenir des prix qui deviendraient trop bas, soit sur les marchés mondiaux s'ils devenaient trop élevés par contre-coup de la réduction du cheptel. La Chine applique exactement la même stratégie que pendant la grande crise de 2020, quand les prix du porc avaient doublé en attendant que les importations massives fassent leur effet de retournement. La situation n'est probablement pas aussi critique, mais il est probable que les prix du porc au niveau mondial, surtout au

Brésil, au Etats-Unis et au Canada repartent à la hausse dans les mois qui viennent. Bien sûr, la Chine va tout faire pour relancer sa production de porc ou limiter les désinvestissements, et revenir à l'achat sur le soja afin de le triturer et de fabriquer sa propre alimentation animale. Mais le cycle prendra du temps, et les pays producteurs de céréales ont eux aussi leur ambition de vendre des produits élaborés plus rémunérateurs - du porc, de la volaille, des tourteaux ou des huiles - que des céréales de base. La Russie va même se lancer dans la production de porc à destination de la Chine l'an prochain !

Prix soutenus en Europe

Dans ce concert, l'Europe est un peu à l'écart et n'a d'ailleurs pas connu l'effondrement des prix du porc constaté ailleurs dans le monde. Le prix du porc espagnol s'est même envolé par rapport à la production allemande et française, et vient tout juste d'atterrir à des niveaux de prix similaires. Mais même si elle n'est pas directement connectée au marché mondial compte tenu d'un marché domestique dynamique (les marges actuelles des éleveurs et des abatteurs sont très bonnes), l'effet domino de la raréfaction de la production porcine chinoise ne peut que renforcer les cours actuels du porc. En France comme en Espagne, les abattoirs tournent d'ailleurs à plein, notamment parce que les pays comme l'Allemagne, la Belgique, la Hongrie ont réduit leurs abattages sous l'effet de la peste porcine et des restrictions à l'importation mises en place. Sur le Marché du Porc Breton de Plérin, le prix du porc au kilo affichait le 7 décembre 1,76 € et 2 € le kilo en moyenne sur l'année, un niveau de prix rémunérateur pour les éleveurs, par ailleurs soutenu par une « activité qui témoigne d'un commerce dynamique en lien avec les commandes des fêtes de fin d'année », indique le cadran. Les éleveurs de porc ne vont pas s'en plaindre...

Sylvain Aubril



© iStock-chayakorn lotongkum



BLÅKLÄDER[®]
WORKWEAR

VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET
CHAUSSURES DE SÉCURITÉ
DE QUALITÉ À PRIX RÉDUIT
AVEC LA CARTE MOISSON!



Carte
MOISSON

Le plus
à l'adhérent



© iStockphoto.com

FEU VERT AU RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DU GLYPHOSATE

Faute de majorité qualifiée au sein des Etats membres, la Commission européenne va procéder au renouvellement de l'autorisation du glyphosate pour dix ans.

Comme au mois d'octobre, les Etats membres ne sont pas parvenus à un accord sur la proposition de la Commission européenne sur la réautorisation du glyphosate, lors du comité d'appel, le 16 novembre. Bien que 17 Etats se soient prononcés en faveur du renouvellement de l'autorisation, la majorité qualifiée qui doit recueillir également les voix de pays représentant 55 % de la population n'a pu être acquise. De grands pays tels que la France, l'Allemagne, l'Italie ainsi que la Belgique, la Bulgarie, les Pays-Bas et Malte, se sont abstenus. Trois (la Croatie, le Luxembourg et l'Autriche) ont voté contre.

La Commission européenne n'a pas tardé à réagir. Elle a annoncé dans la foulée qu'elle allait renouveler cette autorisation, comme le mode de décision dans les instances communautaires le prévoit. Elle devra le faire avant le 15 décembre et accordera cette autorisation pour dix ans sous réserve de quelques nouvelles restrictions, notamment l'utilisation du glyphosate comme agent de dessiccation. Sans prévoir cependant des mesures de substitution lorsque des alternatives crédibles sont disponibles comme le demandait la France.

FNSEA : le choix de la science

De son côté le ministre français de l'Agriculture s'est livré à une justification de l'abstention de la France dans ce dossier : « La France n'est pas contre le principe de renouvellement de la molécule, mais veut réduire rapidement son usage et encadrer

l'usage de cette molécule pour en limiter les impacts et le remplacer par d'autres solutions chaque fois que cela est possible. (...) Elle considère qu'il est nécessaire d'encadrer les usages du glyphosate et d'en limiter les usages dès que des alternatives sont possibles », a déclaré Marc Fesneau. La France a fait « de nombreuses propositions », en ce sens, et notamment un délai d'homologation plus court, mais elles n'ont pas été retenues par la Commission européenne, a-t-il précisé. Avant de conclure que « son utilisation sera toujours autorisée là où il n'y a pas d'alternatives et le gouvernement, à travers le plan Ecophyto, continuera à rechercher des alternatives et à accompagner les agriculteurs ».

Dans un communiqué, la FNSEA salue la décision de la Commission européenne qui a fait le choix du respect de la science en s'appuyant sur l'avis de l'Agence européenne de sécurité des aliments (Efsa) « Ce choix va permettre de donner de la visibilité aux agriculteurs et permettra à tous ceux qui sont engagés dans des techniques agronomiques vertueuses de poursuivre cette voie en termes d'agroécologie car ils auraient été confrontés à une totale absence d'alternative en cas d'interdiction », souligne-t-elle. Pour ce qui est de notre pays, elle appelle le gouvernement à respecter l'engagement de la Première Ministre, pris au dernier salon de l'agriculture lorsqu'elle déclarait qu'« en matière de produits phytosanitaires, nous respecterons désormais le cadre européen et rien que le cadre européen ».

Michel Bourdoncle

L'AFRIQUE IMPORTERA 80 MT DE CÉRÉALES EN 2023-2024

Le continent africain devrait importer 57 Mt de blé, soit 30 % des quantités de blé commercialisées dans le monde. La Russie a annoncé qu'elle aidera cinq pays africains en leur en donnant 250 000 tonnes. Mais elle en exportera 50 Mt durant l'actuelle campagne.

Depuis le début de la campagne, le continent africain paie bien moins chères les céréales importées que l'an passé alors que les cours des grains flambaient. Hors riz, l'Afrique devrait en acheter 80 millions de tonnes (Mt) selon le Conseil international des céréales : 57 Mt de blé, soit 30 % des quantités de grains échangées dans le monde et 18,5 Mt de maïs. Les pays maghrébins importeront en plus 2,9 Mt d'orge et 3,5 Mt de blé dur.

Au mois de juillet dernier, lorsque la Russie a décidé de se retirer du corridor maritime de la Mer Noire mis en place sous l'égide de l'ONU, elle avait annoncé aider des pays africains en leur offrant du blé. Ceux-ci redoutaient une nouvelle flambée des cours des grains.

Mais la Russie est chiche. Selon FranceAgriMer, seuls cinq pays (Burkina Faso, Erythrée, Somalie, Mali et République centrafricaine) se verraient gracieusement octroyer entre 25 000 et 50 000 t de blé chacun. Il est à noter que ces cinq pays sont fragilisés par des coups d'Etat ou sont en guerre et que l'armée russe y a pris pied. Au total, les dons de blé n'excèderaient pas 250 000 t, soit 0,5 % des quantités de blé russe exportables. Autrement dit, la Russie vendra la quasi-totalité du blé qu'elle expédiera vers l'Afrique.

Débuts poussifs pour l'UE en Afrique

Ces quelques dizaines de milliers de tonnes de blé « livrées gracieusement » ne modifieront pas les fondamentaux des marchés céréaliers, notamment des 195 Mt de blé qui seront échangées dans le monde en 2023-2024. L'Afrique du Nord

(31 Mt d'importations), en particulier, ne bénéficiera pas de la générosité russe. Or l'Egypte (11,7 Mt de blé), premier pays importateur au monde de blé se fournit essentiellement en Russie, dont l'Algérie est également devenue un bon client.

L'Union européenne, traditionnellement très présente sur le marché africain, y fait un début de campagne poussif. Toutes destinations confondues elle n'a vendu que 8,3 Mt de blé depuis le 1^{er} juillet selon FranceAgriMer, soit 23 % de moins que l'an passé. Le Maroc en est la première destination. Toutes origines confondues, le royaume chérifien importera deux fois plus de blé (5,4 Mt) qu'il n'en a produit l'été dernier. L'an passé la France et l'Allemagne étaient ses deux premiers pays fournisseurs. Cette campagne, l'Egypte ne s'approvisionne quasiment pas en Union européenne et l'Algérie privilégiant l'origine russe, n'a acheté que 690 000 t de blé en trois mois. Par ailleurs, l'Union européenne a déjà expédié 355 000 t d'orge au Maroc et 60 000 t en Algérie. Déficitaire en maïs, l'Union européenne n'approvisionnera pas l'Afrique cette année. La mission revient au Brésil, aux Etats-Unis, à l'Argentine voire à l'Ukraine. Quant au blé dur, dont l'Afrique du Nord est la première région importatrice au monde, c'est la seule céréale plus chère à l'achat que l'an passé (jusqu'à 500 €/t l'été dernier). La production mondiale de blé dur (31,4 Mt) est en effet inférieure de 2 Mt à l'an passé alors que la demande reste inchangée. Le Canada, confronté à un été caniculaire, n'a engrangé que 4,1 Mt de grains contre 5,8 Mt en 2022-2023. Or il est le principal pays fournisseur de blé dur au monde (4 Mt) suivi de loin par certains pays européens aux capacités d'exportations très réduites (200 000 t pour la France). La Turquie constituera une origine alternative avec des capacités d'exportation de 1,2 Mt grâce à une récolte abondante (4,1 Mt). Près de 700 000 t ont déjà été vendues à l'Italie.

Frédéric Hénin



TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LE DIFFICILE FINANCEMENT DES PAYS ÉMERGENTS

La Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM) a organisé un colloque à Paris le 13 février dernier sur le thème : « *Transformer les agricultures : le défi du financement* ». Si l'argent peut constituer un levier efficace pour améliorer les systèmes agricoles, encore faut-il que le marché réponde lui aussi « *présent* ».

Autant l'affirmer tout de suite : entre la transition agroécologique et l'argent, c'est une histoire assez compliquée au sein des pays développés et dans les pays émergents. Face aux défis du climat, de la sécurité alimentaire sous tous ses aspects (sécurité des approvisionnements, sécurité sanitaire), de la préservation des capacités de production, du revenu, la transition agroécologique est devenue une réalité intangible que les agriculteurs, quelles que soient les latitudes, ont pris en compte. Kako Nubukpo*, commissaire à l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) rappelle que les peuples ouest-africains sont géographiquement pris en étau : ceux du littoral rejoignent les zones humides au centre des terres pour échapper à la montée des eaux et ceux des zones sahéliennes fuient les zones devenues arides pour se réfugier... dans les mêmes zones. Ce qui génère des conflits terres arables, d'alimentation et participe à la carbonation de l'agriculture. D'où la nécessité que les peuples africains ont d'assurer en partie sa transition agroécologique. Mais avec quels moyens ? Pour quel objectif ? Avec quels indicateurs ? Par le biais des entreprises et des banques privées ou les financements publics ? On peut parler ici de ligne de partage. Car les deux secteurs semblent se regarder en chien de faïence. A leur décharge, les règles ne sont pas clairement établies et c'était aussi l'un des enjeux de cette conférence internationale : tenter d'avancer sur le sujet.

Extrafinancier

Par vidéo interposée, le député européen Stéphane Bijoux a rappelé que le soutien de l'Union européenne, notamment lors du derniers sommet UE-Union africaine de mars 2022 avait décidé d'un soutien « *d'au moins 150 milliards d'euros* », dont une partie pour l'agriculture, avec notamment la Grande muraille verte. Cette enveloppe s'inscrit dans le droit fil des Objectifs de développement durables (ODD) de l'Organisation des nations unies (ONU). Guillaume Lefebvre, directeur général de l'Université du groupe Crédit Agricole (IFCAM) a souligné



l'effet levier des investissements en insistant sur les indicateurs extra-financiers car « *il existe un lien réel entre le financier et l'extrafinancier, le fameux ESG* », le second permettant de mieux « *cibler* » le premier. Ainsi en réfléchissant à réduire son empreinte carbone par le sourcing de sa matière première, en achetant plus local, en réduisant les emballages, les coûts de transports etc., une entreprise s'inscrit dans un cercle plus vertueux.

Risque financier

L'application d'une telle stratégie non seulement peut dégager des économies mais aussi donner des gages de sérieux à certains financeurs. « *Elle rassure les investisseurs* », a acquiescé Francesca Nugnes économiste à la Plateforme pour la gestion des risques agricoles (PARM). « *Il y a équation et adéquation* », a résumé Guillaume Lefebvre. Il n'oublie pas non plus que cette démarche « *qui nécessite, surtout en agriculture et en agroalimentaire que le consommateur final consente à l'achat* ». « *Il faut convoquer la question des marchés et des débouchés* » a plaidé la sociologie Gifty Narh Guiella, directrice de l'agence Corade**, s'interrogeant sur la question du risque : « *Si l'agriculteur fait le pas d'aller vers l'agroécologique, qui prend le risque financier ? Qui l'endosse ?* ». Elle témoigne qu'une trentaine de jeunes entrepreneurs agricoles se sont lancés dans cette démarche au Burkina-Faso. Mais ils « *ont dû faire marche arrière car les produits issus de l'agriculture conventionnelle étaient moins chers* » et que les leurs ne trouvaient pas de débouchés. Bien sûr, le géant du commerce américain, Walmart, s'intéresse à toute la chaîne de valeur. Son responsable adjoint au développement, Hugo Marin Brenes, veut mettre en avant « *la conversion des petits agriculteurs en businessmen* ». L'idée est fort louable. Elle risque de prendre beaucoup de temps.

(*) Il a été ministre chargé de la Prospective et de l'Évaluation des politiques publiques du Togo entre 2013 et 2015.

(**) Entreprise de conseils et de formations basée au Burkina-Faso.

Christophe Soulard



LA PRODUCTION MONDIALE ATTEINT DE NOUVEAUX SOMMETS

Jamais la production de soja, de colza et de tournesol n'a été aussi élevée dans le monde. Elle a atteint 662 millions de tonnes lors de la dernière récolte, avec des hausses surtout au Brésil avec le soja, mais aussi un peu partout dans le monde et avec un solide business à la clé.

Les oléagineux sont-ils en train de devenir les produits agricoles superstars de l'agriculture ? Avec plus de 660 millions de tonnes (Mt) de soja, de tournesol, de palme, en 2023, les oléagineux réduisent l'écart avec la production mondiale de blé qui se situe aux alentours de 780 Mt. Et surtout, la croissance des dernières années est bien plus marquée, puisque la récolte d'oléagineux n'était que de 630 Mt en 2022. Chaque tonne étant valorisée plus ou moins autour de 400 euros, cette production agricole génère pas moins de 250 milliards d'euros au niveau des producteurs, et bien plus encore après transformation en huiles, tourteaux, biocarburants, cosmétiques ou chimie verte.

Bien sûr, les dernières années ont été fastes en raison de la guerre en Ukraine qui a provoqué de très fortes hausses de prix, notamment pour le colza et le tournesol en Europe. C'est ce qui provoque un regain d'intérêt des producteurs pour les oléagineux. L'Europe a produit environ 20 Mt de colza lors de la dernière récolte, une dizaine de millions de tonnes de tournesol et un peu de soja aussi, soit une trentaine de millions de tonnes au total. Le Canada produit lui aussi une vingtaine de millions de tonnes de canola, et l'Australie autour de 6 Mt, avec un pic à 8 Mt en 2022.

Mais les principaux pays producteurs sont le Brésil, les États-Unis et l'Argentine, avec le soja. Le volume mondial de soja est estimé par le Conseil international des céréales à 396 Mt pour 2023, dont 158 Mt de soja produites au Brésil. Le pays dirigé par le président Lula, de gauche et avec un discours défendant la biodiversité et luttant contre la déforestation de l'Amazonie, n'a jamais produit autant de soja. La croissance est exponentielle : la production n'était que de 30 Mt en 2000 et la hausse est de plus de 12 % entre 2022 et 2023 !

Forte expansion au Brésil

Il faut dire que le Brésil a trouvé un débouché gigantesque il y a cinq ans, quand le président américain Donald Trump a ouvert une guerre commerciale avec la Chine et des droits de douane réciproques. Bien évidemment, la Chine a frappé là où c'est douloureux pour les Américains, avec des taxes sur le soja américain et une réduction des barrières douanières pour les autres provenances. Du coup, la Chine s'approvisionne essentiellement au Brésil et les États-Unis ont dû chercher des débouchés ailleurs, et notamment en Europe. L'Argentine a aussi bénéficié du même appel d'air et sa production atteint 48 Mt. Bien sûr, ces pays ne vendent pas que des graines à l'export, ils exportent aussi des huiles et des tourteaux et ont une activité de broyage importante sur les marchés domestiques.

La production américaine, qui a été longtemps la première dans le monde avant que le Brésil ne lui chipe la place, atteint tout de même la bagatelle de 110 Mt, soit plus de cinq fois plus que la production européenne. Quand les prix sont bousculés chez ces géants, l'Europe en souffre bien souvent sur son marché.

L'Ukraine toujours dans le jeu

La production mondiale devrait continuer de grossir, notamment avec le gigantesque potentiel de l'Ukraine et de la Russie. Malgré la guerre, l'Ukraine produit plus de 20 Mt d'oléagineux, dont 15 Mt avec la graine de tournesol, 4 Mt de graines de colza et 4 Mt de soja, le tout destiné à l'exportation. Après la fin de la guerre et son rapprochement avec l'Europe, sans droits de douane, nul doute que le pays va s'imposer. Voyant l'énorme marché des oléagineux se développer, la Russie se met aussi à produire du soja qu'elle destine sans doute à sa voisine et amie la Chine.

Bien sûr, ces gigantesques volumes d'oléagineux produits - quelque 780 Mt disponibles si l'on cumule la production mondiale avec les stocks existants de 160 Mt - trouvent en face une demande mondiale qui s'accroît chaque année. Cette augmentation est principalement due à une hausse attendue de la demande d'huiles végétales pour les biocarburants et les aliments. Les oléagineux semblent donc avoir le vent en poupe, même si la concurrence risque de s'exacerber entre les pays producteurs et exportateurs.

Sylvain Aubril



**Mieux vaut
placer sa confiance**
sous le signe du **taureau**



Leader et naturellement utilisables en **bio**

ESTA® **Kieserit**

Korn-**KALI**®

Korn-**KALI**®^{+B}

KALIMOP®

Patent**KALI**®

KALISOP®

KALISOP®^{PREMIUM}

Sodi**KALI**®^{MAG}

*epso***TOP**®

*solu***SOP**®^{52 ORGANIC}

*solu***MOP**®

Gamme de fertilisants NK, PK, NP et NPK

NOVAGRO®



ks-france.com

K+S

LA LOI RESTAURATION DE LA NATURE ADOPTÉE

Le Parlement européen a validé le 27 février, la loi sur la restauration de la nature.

C'est ce qu'on appelle un très mauvais signe envoyé aux agriculteurs européens en particulier français, qui ont manifesté ces dernières semaines contre les injonctions contradictoires, qu'elles soient françaises et européennes.

Au moment même où le gouvernement français s'est engagé à les soutenir, le Parlement européen vient d'entamer le peu de confiance que les exploitants agricoles pouvaient nourrir envers la classe politique. En effet, par 329 voix pour, 274 contre et 24 abstentions, les députés européens ont définitivement adopté le règlement sur la restauration de la nature. Et ce malgré plusieurs tentatives de sabotage. Ce règlement qui constitue le pilier essentiel du Pacte Vert (Green Deal) vise à imposer aux États membres de restaurer les forêts, les zones humides et autres milieux marins et terrestres endommagés par les activités humaines et notamment par l'agriculture. Ainsi 30 % des terres et des mers dégradées devront retrouver leur état d'origine d'ici 2030, prioritairement dans les zones Natura 2000. Au nom de la restauration de la biodiversité, ce règlement prévoit d'augmenter la part des haies, des pollinisateurs ou l'agroforesterie. Les Vingt-Sept devront restaurer d'ici 2030 au moins 30 % des tourbières (40 % en 2040 et 50 % en 2050). En 2040, ce sont 60 % des espaces aujourd'hui dégradés et identifiés comme tels qui devront être restaurés. 90 % en 2050 ! De plus, l'objectif indicatif de planter au moins trois milliards d'arbres supplémentaires dans l'UE d'ici à 2030 a été inscrit dans la législation.

Bureaucratie supplémentaire

La présidente du COPA, Christiane Lambert qui parlait de « mauvais vote », avait mis en garde dès le mois de juillet 2023 contre les conséquences néfastes de ce texte. En effet, son application devrait se traduire concrètement pour les agriculteurs, par une réduction de la surface agricole, une perte des capacités de production, donc une perte de revenus et très certainement par une hausse des importations. Ces dernières ne respectent pas forcément nos critères. En fait, ce règlement s'oppose aux derniers discours du gouvernement français et des intentions de la Commission européenne. Il va de ce fait à l'encontre de tout ce que les agriculteurs dénoncent depuis des semaines. Intervenant devant une délégation de l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN) le 28 février, la présidente du COPA a souhaité de l'Europe qu'elle sorte de « cette polarisation entre agriculture et environnement (...) car on peut produire et même produire plus tout en protégeant les environnements », a-t-elle indiqué. Les membres du Parti populaire européen PPE sont d'ailleurs sur la même longueur d'ondes : « Nous pensons toujours qu'il s'agit d'une loi mal rédigée (...). On met en place des règles bureaucratiques supplémentaires pour nos agriculteurs », au moment où la production alimentaire est sous pression, a commenté le 27 février l'Allemand Manfred Weber, président du groupe du PPE. La Commission européenne estime que les avantages de la restauration des milieux naturels se chiffreraient à environ 1 860 milliards d'euros (Md€), pour un coût estimé à 154 Md€ environ.

Christophe Soulard



UN DÉMÉTER 2024 AUX ACCENTS GUERRIERS

La 30^e édition du Déméter vient de paraître. Ce laboratoire d'idées agricoles associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) éclaire le lecteur sur les multiples défis auxquels le monde d'aujourd'hui est confronté. Il interroge notamment sur la nécessité de reconfigurer les équilibres mondiaux, sur les exemples de biodiversité que sont le Costa Rica et le Bouthan, sur l'avenir du secteur des pommes de terre...

« Sortons-nous du pacifisme quand nous entrons dans une économie de guerre ? Non. Mais confessons qu'il est maladroit de vouloir mettre fin à des conflits avec l'unique morale posée sur la table et de mener des combats à armes inégales. », écrit Sébastien Abis dans son article introductif. Il est vrai que le contexte géopolitique ne prêterait guère à l'optimisme, avec un conflit russo-ukrainien aux portes de l'Europe et qui pèse sur les marchés communautaires et mondiaux : avec des menaces climatiques et sanitaires enclines à déstabiliser des régions et des économies ; avec une demande alimentaire toujours croissante et proportionnelle à l'élan démographique mondial... En bruit de fond, le monde sent poindre le spectre de l'arme alimentaire et certains aiment jouer « avec ce qu'il y a de plus mauvais », a ajouté Sébastien Abis lors de la conférence de presse de présentation. C'est en partie ce qui explique que la cuvée 2024 du Déméter revête l'armure comme pour se prémunir des dangers futurs et que le titre soit très évocateur : « Mondes agricoles : cultiver la paix en temps de guerre ». Plusieurs articles se focalisent directement sur cet enjeu agro-militaire

Chine : « désoccidentaliser ses dépendances »

Tania Sollogoub, responsable des pays émergents et des risques géopolitiques au Groupe Crédit Agricole S.A. s'interroge sur la nécessité d'aller (ou pas) « vers la géosécurisation des systèmes alimentaires ? ». « La vieille grammaire des grandes puissances se couple à la mondialisation fluide d'une géopolitique des verrous, qui consiste surtout à avoir la capacité de bloquer l'autre. », écrit-elle, soulignant la radicalité de l'armement alimentaire russe, le retour des alliances alimentaires et l'émergence des Brics dans cette équation qui ravive « une guerre des ressources

qui ne dit pas son nom ». Plus loin, Jean-Marc Chaumet et Marie Hélène Schwoob* expliquent comment la Chine qui ambitionne de devenir la première puissance économique mondiale en 2049 (pour fêter le 100^e anniversaire de la proclamation de la République) mise sur l'agriculture et l'agroalimentaire, en commençant par désoccidentaliser ses dépendances. C'est pourquoi elle recentre ses liens commerciaux avec ses proches partenaires géographiques (Russie, Inde, Australie) tout en investissant dans les entreprises étrangères et en louant des terres à l'étranger...

Appétits de territoires

Plus prosaïque, Pierre Blanc analyse les relations tragiques que les paysans peuvent vivre au travers les conflits. Il les catalogue en trois catégories : les paysans dans la guerre, les paysans en guerre, et la guerre contre les paysans. Dans le premier cas, l'approvisionnement alimentaire devient une nécessité première et met l'agriculture sous le feu des projecteurs. Comment faire quand les agriculteurs sont eux-mêmes mobilisés et au front ? Dans la deuxième catégorie, le professeur de Sciences-Po Bordeaux s'intéresse plutôt à l'engagement des paysans dans des causes sociales et politiques d'envergure, en particulier les guérillas et les révolutions. Leur mot d'ordre : « rendre la terre à ceux qui la travaillent ». De Zapata au PKK, en passant par Cuba, la Chine, la Russie et la Colombie, les exemples d'agro-révolution ne manquent pas. Quant à la guerre contre les paysans, elle naît d'appétits de territoires et l'histoire recèle d'exemples où les agriculteurs ont été déracinés, chassés de leurs terres « selon un dessein géopolitique de purification territoriale plus ou moins avéré », écrit Pierre Blanc. Si les paysans ont été acteurs de la guerre, la paix ne saurait se passer d'eux, certifie-t-il.

Sécurité alimentaire fragile

Sous la plume d'Emmanuelle Ducros, journaliste à L'Opinion, se dressent deux scénarios possibles et vraisemblables d'une attaque bioterroriste en France. Selon elle, les « ferments » sont là. « Les actions physiques de groupes activistes contre les entreprises sont aussi devenues monnaie courante. Avec les cimenteries, les entreprises agroalimentaires font figure de cibles privilégiées de courants qui défendent une vision anticapitaliste de la production de nourriture », écrit-elle. Toute la question étant de savoir quand ces groupuscules passeront à l'action...

Dans sa première nouvelle d'anticipation, elle déroule l'histoire d'une mystérieuse épidémie de gastro-entérite qui touche des élevages et la population et dans la seconde, celle d'une double attaque numérique et chimique dans un système de traitement des eaux. « *Ces deux histoires entendent montrer que le sentiment de sécurité alimentaire, qui semble acquis aux sociétés développées, est fragile. L'interdépendance des entreprises, la complexité des approvisionnements découlant de la transformation de notre alimentation rendent les effets dominos quasi sans fin.* »

Tout aussi passionnants, les autres articles de ce volumineux ouvrage (400 pages) livrent des analyses structurées et pertinentes sur les équilibres alimentaires mondiaux, le One Health (une seule santé), le fragile trio Eau sols et agriculture ou encore sur les grands défis pour le continent africain. Un ouvrage indispensable.

(*) Le premier est directeur Economie du CNIEL. La seconde travaille au Commissariat général au développement durable

Christophe Soulard

Vient de paraître

ATLAS DES POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

A la manière de ce que peuvent publier les éditions Autrement qui ont été, il faut le reconnaître, précurseurs dans ce domaine, leur confrère et concurrent, éditions du Rocher, viennent de diffuser un Atlas des politiques agricoles et alimentaires sous la plume de Philippe Ducroquet et de Jean-Paul Charvet. Le premier, économiste, ingénieur en agriculture et diplômé d'Havard, a dirigé plusieurs sociétés agroalimentaires à l'étranger avant de devenir, notamment, directeur général d'Unigrains. Quant au second, son parcours est tout aussi honorable que prestigieux. Agrégé et docteur d'Etat en géographie, il est professeur honoraire de l'université Paris Nanterre et membre de l'Académie d'agriculture de France. A l'instar du géopolitologue Sébastien Abis, les deux hommes s'interrogent sur la manière de nourrir la planète. « *Face à la nécessité de pouvoir assurer une alimentation suffisante et mieux équilibrée aux dix milliards de personnes qui peupleront la planète en 2050, une question incontournable se trouve posée : Avec quelles politiques agricoles et alimentaires pourrait-on y parvenir ?* ». Là encore, plusieurs choix s'offrent à nos politiques : une option libérale, une autre plus protectionniste, ou bien une voie médiane. Les deux auteurs étudient tout d'abord les évolutions de la sous-nutrition dans le monde entre 1991 et 2015. Quelques pays comme le Vietnam, la Thaïlande, le Mali et la Brésil sont parvenus en un quart de siècle à réduire la sous-nutrition de leur population par quatre. D'autres ont au contraire vu leur situation se dégrader : Côte d'Ivoire, Zambie, Malawi et Madagascar. Mais de façon globale, la faim est repartie à la hausse, constatent Philippe Ducroquet et Jean-Paul Charvet, sous

l'impulsion de l'accroissement de la population, de l'urbanisation et du niveau de vie, ce dernier laissant plus de monde sur le bord du chemin. Le potentiel de production semble lui aussi entamé et contraint par le climat, la gestion de l'eau, le changement d'usages du sol. On y apprend aussi qu'il existe des « *pays prédateurs de terres agricoles* ». Ce ne sont pas moins de 24 millions d'ha de terres qui ont été acquises, entre 2000 et 2016 par des investisseurs étrangers... Après ce tour d'horizon sur la sécurité alimentaire, les deux auteurs détaillent les données qu'ils ont recueillies, pays par pays : Pas moins de 30 d'entre eux sont passés au scanner sous le même angle : le contexte et les enjeux ; les milieux physiques et les principales régions agricoles ; les périodes charnières ; un focus sur l'agriculture du pays contemporaine et enfin les perspectives. Aucun continent n'est oublié, ni épargné et les conclusions auxquelles les deux auteurs y parviennent sont à lire avec la plus grande attention. La grille de lecture est facilitée par une cartographie de tout premier ordre qui permet en un clin d'œil de comprendre les principaux enjeux, notamment de souveraineté et de dépendance... Un livre indispensable pour comprendre le monde agricole tel qu'il est.

Christophe Soulard

Atlas des politiques agricoles et alimentaires
Philippe Ducroquet et Jean-Paul Charvet -
Editions du Rocher - 250 pages - 25 €

LA FERME DES BERTRAND OU LA VRAIE VIE DES PAYSANS



©Laurent Cousin

Le réalisateur Gilles Perret a suivi la vie de ses voisins fermiers. Après un premier documentaire en 1997, il en diffuse un autre sur grand écran. Plongée dans la vie quotidienne d'une famille d'agriculteurs qui a consenti de nombreux sacrifices pour leur ferme savoyarde.

50 ANS DANS LA VIE D'UNE FERME



LA FERME DES BERTRAND

UN FILM DE
GILLES PERRET

AU CINÉMA LE 31 JANVIER



Quincy. Petit village de Haute-Savoie d'une quarantaine d'âmes, situé à deux pas des stations de ski et à 30 km de Genève (Suisse). La famille Bertrand est installée sur ces terres depuis des générations. C'est en 1972 que cette ferme de 60 ha est filmée pour la première fois, sous l'œil du journaliste Marcel Trillat, lui-même fils d'agriculteurs. On y voit trois frères, Joseph, André et Jean en train de casser des cailloux pour aménager un terrain. A cette époque, Gilles Perret n'a que quatre ans mais il joue déjà avec ses jeunes voisins. Le destin veut qu'après des études d'ingénieur, il s'oriente vers le cinéma. Il prend la caméra en 1997 et suit pendant un an la famille Bertrand

qu'il trouve « formidable ». A cette époque Les trois frères Bertrand, qui sont tous célibataires, vont céder l'exploitation à leur neveu Patrick et sa femme Hélène. Il en tire un documentaire : « *Trois frères pour une vie* ». Les trois frères sont déjà âgés mais encore plein d'allant. Ils fauchent les prés torse nu, se plaignent que les foins ont « beaucoup de tard » et regrettent d'avoir abandonné les vieux réflexes d'antan qui permettaient de savoir, rien qu'à la direction du vent, s'il allait s'arrêter ou continuer de pleuvoir « *On écoute trop la météo maintenant* ». Un quart de siècle plus tard, c'est au tour d'Hélène, veuve de Patrick, de passer la main à son fils Marc et son gendre Alex. Des trois frères de 1972, il ne reste plus qu'André, toujours vivant en 2022 et qui, vouté par le poids de l'âge et des travaux s'occupe encore des poules et de ramasser les œufs. Il est reconnaissant envers les jeunes d'avoir su faire évoluer l'exploitation et rendre le travail moins pénible. On sent dans ses propos que lui-même aurait bien aimé avoir accès à ces technologies tant décriées par les écologistes... qu'il n'a pas l'air de trop porter dans son cœur. Deux mois avant la transmission, un robot de traite va être installé. Ce qui permettra de dégager du temps pour Marc et Alex. « *Ça donnera peut-être plus de goût aux jeunes générations* » de reprendre la ferme plus tard, explique Hélène avec un regard attendrissant sur ses petits-enfants. Eux-mêmes ne rechignent pas à donner un coup de main. Si pour le moment, ils veulent tous être agriculteurs, Hélène sait qu'ils ont encore le temps de changer d'avis.

« Laisser une nature propre »

Ce documentaire, sorti sur grand écran fin janvier, est une réflexion sur le travail d'agriculteur, son évolution et son adaptation au cours des cinquante dernières années pour alléger le travail quotidien, le rendre moins pénible. Le témoignage fort des trois frères souligne les sacrifices qui ont été consentis par toute une génération qui aurait aimé exercer un autre métier et qui aurait aussi aimé fonder une famille. Au moment de transmettre l'exploitation en 1997, André assume totalement ses choix. « *Dans la vie, il n'y a pas que la satisfaction de l'argent. Il y a celle de laisser une nature propre* ». Ce film qui tombe à point nommé, en pleine crise agricole, montre qu'il est possible d'allier technologie et respect de l'environnement. Il est aussi une ode à la valeur travail, tant décriée de nos jours. Gilles Perret nous offre une heure trente de grand air, de vie agricole simple et parfois rude. Tant le réalisateur que les agriculteurs peuvent être fiers du travail et du devoir accompli.

Christophe Soulard

VENDEZ SOLIDAIRE !

aux associations d'aide alimentaire



**Vous êtes producteur/coopérative/expéditeur/grossiste.
Pour faire votre proposition de vente : contactez-nous !**

Notre charte solidaire

NOTRE OBJECTIF

créer une **nouvelle filière** en réponse à des fluctuations de marché ou à une volonté d'engagement solidaire



NOTRE FORCE

un **réseau associatif** local et national prêt à acheter solidaire

NOTRE AMBITION

être la **passerelle opérationnelle** entre les filières agricoles et les associations grâce à un service **sur-mesure**

NOTRE ENGAGEMENT

un **prix en accord avec le vendeur** et acceptable pour l'association



COUP DE POUCE PRÊT À TAUX ZÉRO INSTALLATION AGRI/VITI



AGRICULTEURS DE DEMAIN NOUS FINANÇONS VOTRE INSTALLATION À TAUX 0%

JUSQU'À 50 000 EUROS ET 35% DU MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS
ACCORDÉS PAR LA CAISSE RÉGIONALE AU TITRE
DE VOTRE PREMIÈRE ANNÉE D'INSTALLATION*.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



*Offre réservée aux agriculteurs installés depuis moins d'1 an au jour de la demande du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti soumise à conditions, destinée à financer tout investissement réalisé lors de votre première année d'installation. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le montant du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti est limité à 35% du montant des financements accordés par votre Caisse régionale au titre de votre première année d'installation et dans la limite de 50000 €. Exemple pour un total de financements de 100000 €, le montant du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti, d'une durée maximum de 180 mois, serait de 35000 €, TEG de 0%, hors assurance facultative et sans frais de dossier. Offre valable à partir du 15/03/2024 jusqu'au 31/12/2024. Renseignez-vous sur la disponibilité de l'offre dans votre Caisse régionale auprès de votre conseiller.

03/2024 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9077707050 € - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. 